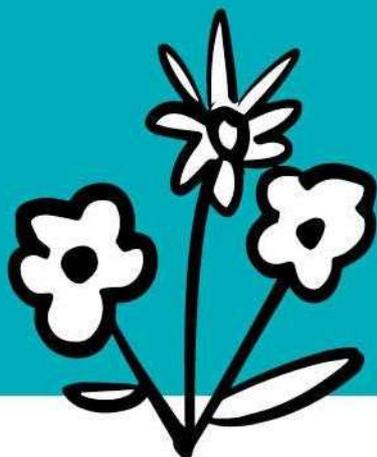




PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉTAT D'AVANCEMENT
2024



villeurbaine

SOMMAIRE

EDITO.....	3
-------------------	----------

PARTIE I UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE THÉMATIQUE

Volet énergie	6
Volet mobilité	10
Volet végétalisation et biodiversité	13
Volet eau.....	18
Volet déchets	22
Volet alimentation	26
Volet urbanisme de la transition	29

PARTIE II L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS À LA TRANSITION

Faire la transition écologique avec les agent.es de la Ville	33
Faire la transition écologique avec les petits-enfants, les parents, les professionnels.....	35
Faire la transition écologique avec les enfants et les jeunes.....	38
Faire la transition écologique avec les associations	41
Faire la transition écologique avec les acteur.ices économiques	43
Faire la transition écologique avec les citoyen.nes.....	46

PARTIE III UNE COLLECTIVITÉ EN TRANSITION

L'organisation interne de la collectivité.....	50
Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE des Territoires de l'Ademe.....	52
La commande responsable	53
La sobriété numérique.....	55
Le contrat de réciprocité	57
Le volet éco-responsabilité des événements	59

INDICATEURS	62
--------------------------	-----------

EDITO



Agnès Thouvenot

*Adjointe au maire
déléguée à la transition écologique,
l'urbanisme, l'habitat et la ville durable*

Alors que les températures estivales ont été ressenties comme tempérées cette année, le nombre de nuits dites tropicales jusque-là exceptionnelles ont été cette année encore en progression. Et de devenir presque banales. Sur la Métropole de Lyon, selon des données de Météo France¹, on en dénombre une vingtaine pour la période juillet — août 2024. Conséquence du dérèglement climatique, le phénomène va s'amplifier. L'impact sur la santé est largement démontré pour les personnes les plus vulnérables, le milieu urbain accentuant plus encore les températures par le phénomène d'îlot de chaleurs.

Dans le même temps, des décisions politiques nationales, européennes et internationales s'orientent vers des choix techniques et budgétaires qui s'apparentent à des renoncements sans précédent enrayant les dynamiques d'adaptation et d'atténuation. Sur le Green deal européen pèsent de forts risques de renonciation sur des dossiers majeurs comme la déforestation quand des décisions n'ont pas déjà été prises comme le renoncement à [légiférer sur la baisse de l'utilisation des pesticides](#).

En France, à l'heure de l'élaboration du budget 2025, le gouvernement a fait le choix de faire passer la dette budgétaire avant la dette écologique en réduisant les crédits d'interventions du fonds Vert, du fond Chaleur, de la rénovation énergétique, de l'Ademe, de l'office de la biodiversité, etc. Toutes les politiques publiques de la transition écologique font l'objet de coupes sèches accentuant encore plus l'imprévoyance climatique.

Malgré le contexte budgétaire tendu, à Villeurbanne, nous refusons de renoncer. Au contraire, nous continuons à être engagés de manière volontariste dans une politique d'atténuation, d'adaptation et d'accompagnement des acteurs du territoire face aux enjeux climatiques pour agir ensemble.

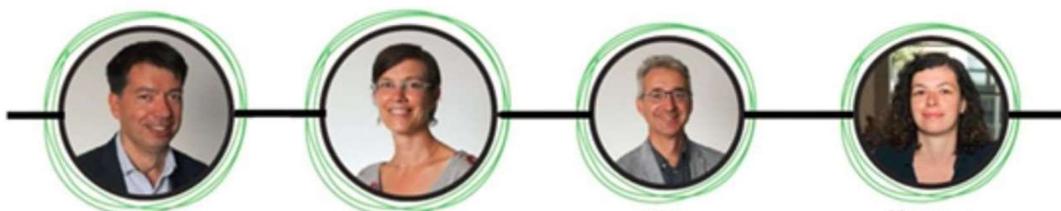
Le rapport annuel du plan de transition écologique - son état d'avancement — illustre comme chaque année, enjeu par enjeu, comment la collectivité travaille et accompagne les agents, les associations, les entreprises et citoyens du territoire pour conduire cette transition nécessaire.

Nous continuons à conduire une action municipale, articulée avec celle de la Métropole qui ouvre la révision du Plan Climat Air Energie. Nous ne perdons pas de vue notre boussole de l'action municipale de la transition écologique. Nous gardons le cap d'un nord qui pense la question sociale, le sud qui accepte l'incertitude et donc les expérimentations, l'est qui fait de l'alliance avec le territoire la clé de réussite de notre action, et l'ouest qui permet de sortir d'une approche techniciste et n'oublie pas que nous sommes des êtres vivants sensibles !



¹ Les « nuits tropicales » se multiplient en France. Le Monde 26 septembre 2024. Données Météo France.

Un collectif d'élus.es

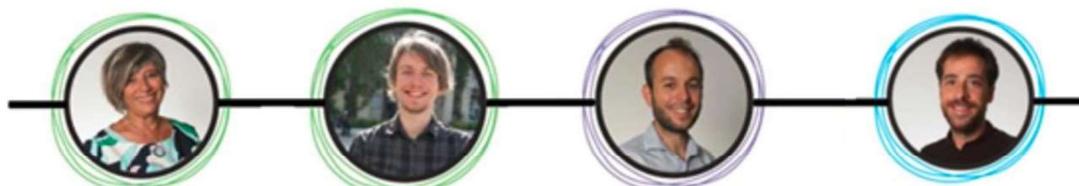


**Antoine
COLLIAT**
Adjoint,
transition énergétique

**Pauline
SCHLOSSER**
Adjointe,
déplacements,
mobilité et stationnement

**Alain
BRISSARD**
Adjoint,
végétalisation, biodiversité
en ville et stratégie
alimentaire locale

**Morgane
GUILLAS**
Conseillère municipale déléguée,
agriculture urbaine et paysanne,
alimentation et
approvisionnement local

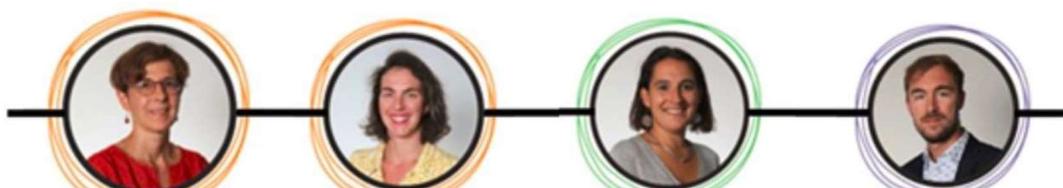


**Laura
GANDOLFI**
Adjointe,
voirie,
cadre de vie
et propreté

**Floyd
NOVAK**
Conseiller municipal délégué
économie circulaire,
filières de valorisation
et recyclage

**Paul
CAMPY**
Adjoint,
développement économique,
insertion professionnelle
et emploi

**Jonathan
BOCQUET**
Adjoint,
transition démocratique,
finances, travaux et
performance de l'administration



**Sonia
TRON**
Adjointe,
éducation

**Aurèle
LOIRE**
Adjointe,
événements
écoresponsables

**Agnès
THOUVENOT**
Première adjointe,
transition écologique,
urbanisme, habitat
et ville durable

**Gaëtan
CONSTANT**
Adjoint,
qualité du service public
et lutte contre la fracture
numérique

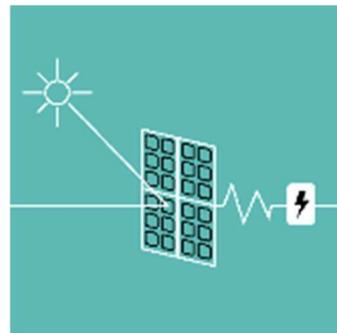


**Olivier
GLÜCK**
Adjoint,
ressources humaines
et dialogue social

PARTIE I.

**UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
THÉMATIQUE**

ÉNERGIE



NOTRE VISION

Le véritable moyen d'avancer dans la transition énergétique, c'est de réussir à consommer moins d'énergie pour se chauffer, se déplacer, fabriquer... C'est aussi remplacer progressivement les énergies fossiles comme le gaz, l'essence et le fioul par des énergies renouvelables !

Pour y arriver, la ville de Villeurbanne a choisi de faire de la sobriété énergétique un axe structurant de sa politique. La rénovation thermique des bâtiments municipaux est aussi accélérée, afin de mieux maîtriser les consommations de la collectivité, tout en améliorant le confort thermique des agents et des usagers.

La Ville soutient la production d'énergie renouvelable par le développement du photovoltaïque, et un soutien aux projets de coopérative d'énergie citoyenne.

Le grand défi vise aussi à lutter contre la précarité énergétique en coopération avec l'Agence nationale de l'habitat et la Métropole, avec des aides à la rénovation des logements et un accompagnement des copropriétés et des ménages les plus modestes.

Objectifs

- ✓ Des bâtiments et espaces communaux performants énergétiquement
- ✓ Une ville productrice et consommatrice d'énergies propres
- ✓ Une ville qui accompagne les citoyens dans les projets de coopérative d'énergie citoyenne
- ✓ Une ville qui lutte contre la précarité énergétique

LA VILLE EN ACTIONS

CONSTRUCTION NEUVE

Le groupe scolaire Simone Veil a été livré à la rentrée 2023 sur le secteur Carré de Soie : ce nouvel équipement de 4 260 m² comprend 25 classes (maternelle et élémentaire), un équipement d'accueil du jeune enfant de 42 places, un restaurant scolaire commun et l'aménagement d'espaces jeux.

Perpétuant l'histoire industrielle du site, le bâtiment allie esthétique, respect des exigences environnementales et confort d'été, avec une façade en brique qui forme des claustras (brise-soleil passif).

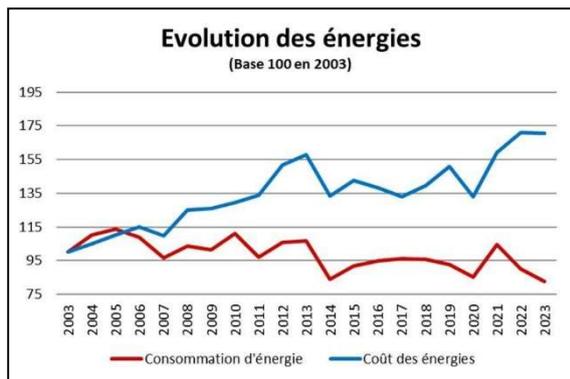
Le choix de matériaux biosourcés permet en effet de réduire l'empreinte carbone de la construction, avec un emploi important de terre cuite en parements et l'utilisation de bois notamment en plafond.



Groupes scolaire Simone Veil (livraison septembre 2023)

**Label Énergie positive et réduction
carbone : niveau E2/C1**

BILAN GLOBAL ÉNERGIE 2023



Évolution des consommations sur le patrimoine bâti depuis 2003

La crise énergétique a accéléré et amplifié la mise en œuvre du plan de transition écologique de la Ville en matière d'énergie. Des mesures ont été adoptées par la ville en septembre 2022, afin de réduire de 10% la consommation énergétique d'ici deux ans, avec notamment une baisse des consignes de température de chauffage dans tous les bâtiments municipaux (19°C dans tous les bureaux, les écoles, et les équipements culturels), et la baisse de 1°C de la température de l'eau des bassins dans les piscines (passage de 27°C à 26°C).

Le bilan de la 1^{ère} année du plan de sobriété réalisé à l'automne dernier était déjà très encourageant, avec une baisse moyenne des consommations de chauffage et d'électricité sur le bâti de -17% (en tenant compte des corrections climatiques). Les efforts consentis ont continué à porter leurs fruits grâce notamment au maintien des températures de consignes du chauffage, avec une baisse -8,3% observée en 2023 par rapport à 2022.

300 300 M² DE PATRIMOINE BÂTI

282 SITES / 570 BÂTIMENTS
DONT 10 LIVRÉS EN 2023 SOIT + 9 920 M²

264 KM DE VOIES ÉCLAIRÉES 12 000 POINTS LUMINEUX

On arrive à des niveaux de consommations les plus bas observés depuis 2013, malgré l'extension du patrimoine.

-17% de consommation énergétique (véhicules, bâtiments, éclairage) en 2023 par rapport à 2022

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX



Perspective de la rénovation du groupe scolaire Jean Moulin (Studio 99)

Après l'école Louis-Armand, plusieurs opérations d'ampleur ont été engagées en 2023 pour améliorer la performance énergétique du patrimoine municipal, dont :

- Le lancement des études pour la rénovation globale des groupes scolaires et les gymnases Jean-Moulin et Léon-Jouhaux dans le cadre

d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Oser ;

- Les études du traitement thermique de la MJC, du Boulodrome et de la salle des sports des Gratte-Ciel ;

- Les études sur l'agrandissement et la surélévation du groupe scolaire Camus comprenant le traitement thermique des façades.

D'autres investissements importants en faveur de la transition énergétique ont été par ailleurs réalisés, parmi lesquels :

- le changement de l'éclairage en Led de la salle Duhamel à l'ENM,

- la rénovation de 5 installations thermiques.

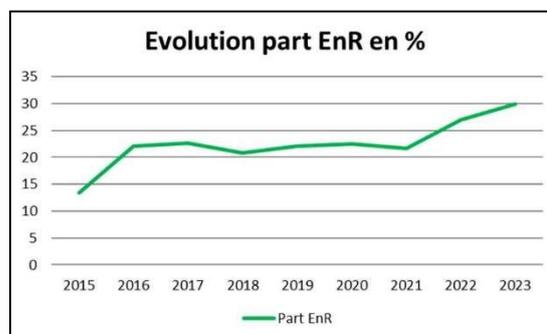
2 998 000€ d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La ville continue à augmenter sa part d'ENR qui atteint 30% en 2023, contre 27% en 2022 : l'ensemble des groupes scolaires ont été intégrés dans le marché de fourniture d'électricité 100% verte (32 sites au total), la nouvelle installation PV sur le gymnase Jeanne Desparmet-Ruello a été raccordée en 2023. Cette hausse devrait se poursuivre avec la mise en service de deux nouveaux projets de production photovoltaïque (groupes scolaires S. Veil et E. Renan), le raccordement au réseau de chauffage urbain de deux nouveaux bâtiments à l'été 2024, et la progression du taux d'énergie renouvelable et de récupération avec la construction d'une nouvelle chaufferie bois

30 % : c'est la part d'énergie renouvelable consommée sur les bâtiments municipaux

par le concessionnaire du chauffage urbain (62,4% en 2023).



Évolution de la part d'ENR des bâtiments municipaux

UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE LES CITOYENS DANS LES PROJETS DE COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE CITOYENNE

Pour encourager la production locale d'énergie renouvelable, la Ville s'est engagée dans la création d'une communauté solaire citoyenne sur la commune, en prenant part en 2021 au programme « À Nous l'Énergie » lancé par la Métropole de Lyon en partenariat avec Coopawatt. Un collectif d'habitants s'est ainsi structuré et constitue aujourd'hui le groupe local VivaWatt au sein de l'association Toits en Transition.

Deux nouvelles installations photovoltaïques ont vu le jour au 1^{er} semestre 2024 : l'un sur le groupe scolaire Lazare Goujon dans le cadre d'une convention de mise à disposition de toiture par la Ville et l'autre en partenariat avec le promoteur Kaufman et Broad dans le cadre d'un programme neuf rue Faÿs.

Surface de **170m²**
Puissance de **34 kWc**

Le portage administratif et financier de ces opérations est assuré par la société Coopérative « 1,2 Toits Soleil » qui se charge de la collecte de fonds, la réalisation des ouvrages et l'exploitation des installations.



Installation photovoltaïque sur le groupe scolaire Lazare (livraison avril 2024)

UNE VILLE QUI LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le prolongement d'une politique volontariste menée depuis 10ans, la Ville poursuit son soutien à la rénovation thermique des copropriétés et de l'habitat individuel à travers le **dispositif « Mieux chez moi »**.

En partenariat avec l'ALEC (Agence locale pour les économies d'énergie) et SOLIHA (Solidaires pour l'habitat), ce programme permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires villeurbannais dans leur projet de travaux de rénovation. Des **aides financières** sont allouées aux ménages modestes et intermédiaires en complémentarité avec les aides de l'ANAH (MaPrimeRenov) et de la Métropole (Ecoréno'v).

Élargi en 2021 en lien avec le CCAS, le dispositif prend en compte les problématiques d'accessibilité en copropriété et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'année 2023 a été marquée, comme 2022, par une très forte demande d'accompagnement - en forte hausse par rapport aux années précédentes.



Copropriété Les Feuillantines après rénovation en 2023

3 954 logements rénovés depuis 2013

602 ménages bénéficiaires d'aides individuelles aux travaux

452 contacts de copropriétés par l'ALEC, soit 23 % de l'ensemble des copropriétés de Villeurbanne

Un « **diagnostic multi-usages** » est proposé aux conseils syndicaux dans le cadre de l'élaboration de leur programme de travaux. Il repose sur l'analyse du fonctionnement de la copropriété, des besoins en travaux (structures, énergétiques, etc.) et des usages des parties communes (local vélos, poussettes, tri des déchets, accessibilité pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap, potentiel de végétalisation, etc.). En 2023, 13 contacts de copropriétés ont été pris et 3 visites réalisées.

ZOOM LES FEUILLANTINES **Bâtiment construit en 1987** **87 appartements, 2 bâtiments**

Travaux réalisés :

- isolation toitures terrasses
- isolation des murs par l'extérieur
- isolation des planchers bas
- rénovation de la ventilation
- optimisation de la distribution de chauffage

Passage de 159 à 95 kWhEp/m².an en consommation d'énergie primaire

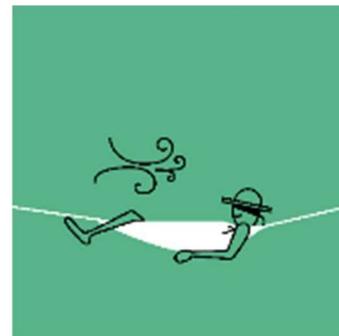
Coût total : 1,5M€ (compris honoraires)

Aides au Syndicat de copropriété :

- Villeurbanne : 81 000 €
- CEE : 50 000 €
- Ecoréno'v (bonus BBC) : 44 000 €
- MaPrimeRenov' : 260 000 €

MOBILITÉ

NOTRE VISION



La mobilité et les déplacements s'inscrivent dans la vie quotidienne des habitants. Leur évolution doit permettre de mieux vivre, de limiter le temps dans les transports. Il s'agit concrètement de repenser l'aménagement de nos quartiers et l'organisation des réseaux afin de tenir compte de la raréfaction de l'espace et des conflits d'usage. Rendre la ville plus agréable, créatrice de lien social, moins bruyante, plus sûre et assurer un meilleur partage de l'espace public.

Mieux partager l'espace public, c'est aussi protéger tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, vélos, conducteurs ou utilisateurs des transports en commun. Sécuriser la mobilité de tous et toutes est dès lors une nécessité.

Il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport mais de jouer sur leur complémentarité et leur capacité à répondre aussi à des enjeux de santé publique (lutte contre la pollution de l'air, développement des transports actifs et des mobilités douces).

Alors que les ménages les plus pauvres consacrent une part plus importante de leur budget aux déplacements que les autres ménages, la question des mobilités est aussi celle de la justice sociale et du développement de solutions pour toutes et tous.

Ainsi, pour concilier impératifs écologiques et sociaux, la Ville agit concrètement sur trois leviers principaux : développer les modes actifs comme la marche et le vélo, améliorer l'offre de transports en commun et mieux réguler la place de la voiture, et décarboner la logistique urbaine

Objectifs

- ✓ Favoriser les déplacements à pied et le partage de l'espace public pour protéger les piétons et toutes les personnes à mobilité réduite
- ✓ Développer les aménagements cyclables pour encourager la pratique du vélo
- ✓ Développer une alternative complémentaire en augmentant l'offre de voitures en « autopartage »
- ✓ L'évolution du stationnement en faveur d'une politique de mobilité globale
- ✓ Renforcer le réseau de transports en commun

LA VILLE EN ACTIONS

PASSAGE DE LA VILLE À 30KM/H



Le samedi 30 septembre 2023, la vitesse de circulation par défaut dans les rues de Villeurbanne est passée à 30km/h. Seules certaines rues, de par leur configuration et leur aménagement adapté pour des vitesses plus élevées, sont maintenues à 50 ou 70km/h.

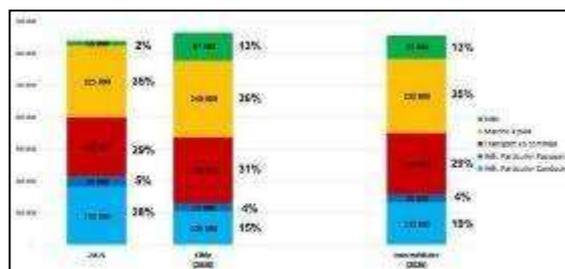
La baisse généralisée de la vitesse à 30km/h, recommandée par l'ONU au niveau mondial, permet de remplir un double objectif :

- Prévenir les accidents et réduire leur dangerosité : à 30 km/h le champ de vision des conducteurs est amélioré et la distance de freinage divisée par 2 ;
- Réduire les nuisances liées à la circulation automobile, et en particulier le bruit, plus faible proportionnellement à la vitesse

80% des voies à 30 km/h ou moins
11% des voies à 50km/h
9% des voies à 70km/h

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE « APAISEMENT DES CIRCULATIONS »

Dans la continuité de la mise en place de la ville à 30 km/h, le projet d'apaisement des circulations à Villeurbanne consiste en une stratégie d'organisation des mobilités, avec comme objectif une baisse des nuisances liées à la voiture dans les cœurs de quartier. Le projet comprend 2 volets : un premier volet orienté autour du développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et un second axé sur l'aménagement de voirie pour protéger les cœurs de quartier du trafic, en accord avec les nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire. Le projet s'articule sur l'ensemble du territoire de Villeurbanne, avec une volonté de traiter l'ensemble des quartiers, en accord avec la stratégie globale. Les Buers, premier quartier traité, est à l'étude depuis 2023 et devrait être aménagé en 2025.



Objectifs de répartition des déplacements en lien avec Villeurbanne pour 2030

Entre 2015 et 2030,
+11% de part modale du vélo
-13% de part modale pour la voiture

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION DES MODES ACTIFS



Aménagement 2 bandes cyclables en faveur des vélos sur la rue des Bienvenus – crédit photo Régis Barnes

Les documents stratégiques de la Métropole (Plan Vélo et plan Piéton) ont identifié des rues à aménager pour améliorer le confort et la sécurité de ces modes de déplacement et ainsi les rendre plus attractifs.

La Ville de Villeurbanne accompagne ainsi la Métropole dans la définition et la mise en place

de ces aménagements. En 2023-2024, 2 aménagements majeurs ont été réalisés sur le territoire de la commune :

- l'aménagement de 2 bandes cyclables, protégées aux carrefours, sur la rue des Bienvenus (500m), afin de garantir aux cyclistes un nouveau lien continu entre le campus de la Doua et le centre-ville ;
- l'agrandissement et la protection du trottoir sur la rue de la Convention (120m). Cet itinéraire, parallèle au cours Tolstoï, est très emprunté par les piétons car il permet d'éviter les nuisances de l'axe principal.

Ces 2 aménagements ont été réalisés grâce à des enveloppes métropolitaines sur proposition de la ville.

SÉCURISATION DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE PROVISoire CROIX-LUIZET EINSTEIN

Le groupe scolaire provisoire Croix-Luizet-Einstein, situé rue Château Gaillard, a ouvert ses portes en septembre 2023. Début 2023, une consultation des parents d'élèves et de la communauté éducative a eu lieu pour déterminer les besoins en aménagement de voirie aux abords de ce groupe scolaire.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés à l'été 2023, juste avant la mise en service du groupe scolaire :

- création d'un parvis et élargissement du trottoir au niveau du groupe scolaire,
- marquage d'un aménagement cyclable,
- création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse au niveau de la traversée piétonne,
- installation d'arceaux vélos à proximité du parvis.

**365 000€ c'est le budget total
dépendé par la Métropole pour les
abords de groupes scolaires en 2023
(hors projets PPI)**



Les bénéfices sont variés :

- réduction des vitesses des véhicules,
- meilleur partage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes,
- davantage de sécurité pour l'accès à l'école.

VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ



NOTRE VISION

La Ville de Villeurbanne poursuit la mise en place de son plan transition écologique qui vise à :

- Accroître massivement la présence du végétal ;
- Affirmer et consolider la trame verte ;
- Accroître la biodiversité végétale et animale ;
- Protéger, économiser, mieux gérer la ressource en eau et désimpermeabiliser les sols ;
- Favoriser une végétalisation citoyenne.

Les bénéfices attendus sont principalement :

- Le rafraîchissement de la ville par la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Agir sur la santé mentale et le bien-être des habitants (recommandation OMS) ;
- L'accessibilité des espaces de nature et leur maillage dans le territoire communal en vue de constituer une trame verte ;
- Le développement de continuités écologiques pour favoriser la biodiversité.

LA VILLE EN ACTIONS

STRATÉGIE VÉGÉTALE ET SCHÉMA DIRECTEUR DES PLANTATIONS

Afin de concrétiser les ambitions du plan de Transition écologique, la Ville s'est dotée en 2023 d'une stratégie de végétalisation des rues villeurbannaises à horizon 2040.

Ce travail a été réalisé conjointement avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise dans le cadre du programme partenarial.

La stratégie de végétalisation vise à répondre à quatre enjeux principaux :

- Améliorer la santé publique ;
- Rafraîchir la ville pour s'adapter au réchauffement climatique ;
- Rééquilibrer la ville et créer des continuités végétales ;
- Bénéficier des services écosystémiques du couvert arboré.

38% des rues végétalisées en 2023
220 rues plantées sur un total de 580

La stratégie de végétalisation des rues villeurbannaises va donner lieu à la mise en œuvre d'un schéma directeur des plantations en 2024.



La stratégie végétale de la Ville de Villeurbanne à horizon 2040

LES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE

En 2023, la Ville a rénové le square de la Roseraie dans le quartier Ferrandière Maisons-Neuves. 12 nouveaux arbres ont été plantés afin d'étoffer le patrimoine arboré du square.



Inauguration du square de la Roseraie le 27 avril 2023. Discours de M Alain Brissard, adjoint en charge de la végétalisation, de la biodiversité en ville et de la stratégie alimentaire locale.

Un diagnostic du patrimoine arboré du parc de la Commune de Paris a été réalisé pour améliorer la résilience du patrimoine arboré de la Ville. : 66 espèces d'arbres au total ont été recensées comportant plus de 30 individus.

Une base de données a été créée permettant une connaissance fine du système racinaire et participe de la réussite d'une plantation qui dépend grandement des propriétés du sol et de l'adéquation de l'espèce avec celles-ci.

Le diagnostic du patrimoine arboré du parc de la Commune de Paris a permis de montrer que 20% de la surface du parc était en régénération naturelle. Concrètement, cela signifie que des jeunes pousses s'installent sous les grands arbres, dans des trouées, lorsque la lumière au sol est suffisante pour permettre la croissance des jeunes arbres. C'est le principe de la futaie jardinée : une technique de régénération empruntée à la gestion forestière.



Bouquet de régénération dans le parc de la Commune de Paris (chêne vert, chêne pédonculé, érable champêtre, érable plane, érable sycomore).

**Villeurbaine compte 5 parcs naturels
pour une superficie totale de 45
hectares.**

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION DU PARC DE LA FEYSSINE

Dans le parc de la Feyssine, les conséquences du changement climatique combinées à l'abaissement de la nappe phréatique du Rhône et au vieillissement de certains peuplements composés d'espèces de milieux humides (peuplier et saule) ont nécessité l'abattage de 220 arbres durant l'hiver 2023. Ces abattages ont concerné des arbres situés le long des cheminements du parc afin de mettre en sécurité les usagers. Ces travaux se sont poursuivis en 2024 avec l'abattage de 90 arbres supplémentaires. Des replantations sont prévues à l'automne / hiver 2024. 3 700 jeunes plants forestiers, de 19 espèces différentes, seront plantés.

Ces interventions dans le parc de la Feyssine font suite à la remise, en septembre 2023, du programme de gestion et d'aménagement des études lancées en 2023.

Les abattages marquent le lancement d'un ambitieux programme de régénération des 23 ha de boisements du parc de la Feyssine (superficie de 41 ha). La régénération des boisements est prévue pour s'étaler sur 20 à 30 ans. L'objectif est d'assurer la durabilité et la résilience du couvert arboré dans le parc. Là où la régénération naturelle est présente, le renouvellement se fera sur le modèle de la futaie jardinée. Les espèces locales et endémiques déjà présentes dans le parc seront privilégiées.

Le programme de gestion et d'aménagement a également bénéficié d'un diagnostic de santé territoriale du parc réalisé par des indiens Kogis de Colombie (4 octobre 2023). Peuple autochtone de la Sierra Nevada de Santa Maria, dépositaires de savoirs ancestraux, les Kogis ont pu aider les services gestionnaires du parc à prendre du recul sur ce lieu, dernier espace de nature à Villeurbanne. Le parc de la

Feyssine est un être vivant dont il faut prendre soin à la manière d'un jardin planétaire.

Enfin dans le cadre du Marathon de la biodiversité, porté par la Métropole de Lyon, 470 m de haie champêtre ont été plantées en 2023 dans le parc de la Feyssine. Ces haies visent à densifier le réseau de haies déjà existant afin de favoriser la biodiversité.

Au total, 320 arbustes et 20 jeunes arbres ont été plantés dans le cadre d'un chantier participatif avec des écoles villeurbannaises et des habitant.es.



Plantation de haies champêtres dans le parc de la Feyssine, le 1^{er} décembre 2023 (Marathon de la biodiversité, Métropole de Lyon, Arthropologia).

23 ha de boisements à régénérer dans le parc de la Feyssine sur 20 à 30 ans

LES PALETTES VÉGÉTALES DES NOUVEAUX PARCS DE LA VILLE

Initié depuis le milieu des années 2010 avec l'arrêt progressif de plantes annuelles et bisannuelles, la Ville s'est dotée en 2022 d'un nouveau référentiel palettes végétales. En 2023, un travail important a été engagé au sein de la Ville pour consolider les retours d'expériences et muscler ce référentiel sur des bases scientifiques. L'objectif est de faire évoluer la palette végétale pour intégrer les enjeux actuels dans les projets qui atterrissent sur le territoire villeurbannais.

Il s'agit de planter le « bon végétal au bon endroit » : concrètement, cela revient à privilégier les espèces locales adaptées aux sols et au climat villeurbannais..

70 % des végétaux plantés sont indigènes et d'origine locale



Palette végétale du futur parc ACI (arbustes et vivaces).

PLAN DE COMPOSITION DU JARDIN DES RESSOURCES

En 2023, le service aménagement des espaces publics naturels a travaillé, en lien avec les maîtrises d'œuvre des projets, sur la conception d'un nouveau jardin qui a été inauguré le 23 avril 2024.

Le jardin des ressources a été conçu pour permettre aux habitants des quartiers Perralière/Grandclément/Cyprian et Cusset de bénéficier d'un nouveau lieu de nature, à la manière d'une oasis urbaine. Un petit jardin de « poche » au milieu des bâtiments de bureaux qui invite à la pause. Ce jardin a été réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

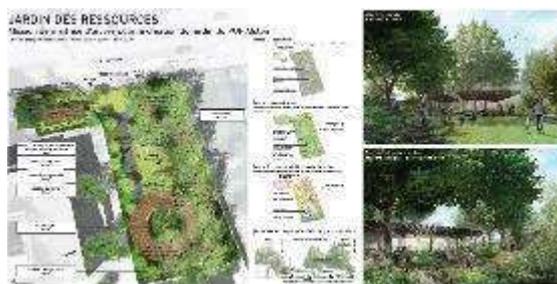
**Jardin des Ressources : 1 700 m², 13 grands arbres conservés et 13 autres plantés.
208 m² de jardin partagé créé.**

L'ancien parking d'Alstom laisse aujourd'hui place à un espace vert de 1 700m² offrant de nombreux aménagements en bois, tels que des jeux pour enfants, des bancs et une promenade en surélévation en platelage bois. En retrait de la rue Léon Blum, il bénéficie d'un environnement calme. Une caractéristique souhaitée et exprimée par les habitants lors des différentes phases de concertation.

Le jardin a pris le nom de Jardin des Ressources car il doit fonctionner en autonomie

avec ce qu'il y a sur place : la terre, le soleil, l'eau... Pour cela, la maîtrise d'œuvre du projet Big Bang a conçu et déposé un permis de construire pour aménager un impluvium qui permet de récupérer l'eau de pluie tout en offrant un peu d'ombrage.

Un jardin partagé de 208 m², composé de bacs et d'espaces en pleine terre, est aussi cultivé par un collectif d'habitants.



Plan de composition du jardin des Ressources.

Les végétaux choisis pour l'aménagement sont des essences locales : érable de Montpellier, cornouiller mâle, noisetier, figuier, amélanchier. Le jardin valorise également l'utilisation de la ressource bois locale avec des assises en châtaignier du Dauphiné. L'enrobé noir du parking Raphaël de Barros a été réutilisé pour créer des « pas japonais » dans les allées du jardin. L'enrobé rouge est extrait d'une cour d'école du 3e arrondissement de Lyon.

PLANS DE COMPOSITION DU PARC ROGER PLANCHON ET DU JARDIN LINA CRETET

En 2023, le service aménagement des espaces publics naturels a travaillé, en lien avec les maîtrises d'œuvre des projets, sur la conception de deux nouveaux parcs et jardins qui verront le jour en 2025 et 2026.

Le projet de futur jardin Lina Cretet, dans un quartier dense et minéral (Gratte-Ciel Dedieu Charmettes), propose de recréer un paysage forestier et de jouer avec la topographie pour créer des milieux écologiques variés, en creux et en bosses (forêt sèche, forêt humide).

Lors de la concertation publique, les habitant.es ont souhaité un jardin très naturel et peu équipé. C'est un des partis pris du projet.

Un belvédère verra le jour dans le jardin. Dessiné à l'image des anciennes cheminées industrielles de Villeurbanne, ce promontoire permettra d'observer la nature se développer. C'est une intention forte du projet. Le belvédère aura une fonction de signal et de pédagogie.



Plan de composition du jardin Lina Cretet (livraison 2025)

Le projet de futur parc Roger Planchon, dans le quartier Buers Croix-Luizet, se développe autour d'une trame qui révèle le passé industriel du site (ancienne usine Auto Châssis International). Sur cette trame se superposera un sol organique reconstitué avec des mouvements de sols qui permettent de traiter les eaux pluviales et les lisières du parc.

Le futur parc sera support à une grande densité végétale qui permettra d'apporter fraîcheur et biodiversité aux habitants du quartier.

Dans ce paysage, le parc est pensé comme un lieu fédérateur, un nouvel espace public qui s'adresse au plus grand nombre, laissant la place à des espaces publics libres pour des appropriations polyvalentes et des usages spécifiques (usages intergénérationnels) choisis par les habitants lors de la concertation publique.



Plan de composition du futur parc Roger Planchon (livraison 2026)

Jardin Lina Cretet : 3 100 m², 2 100 jeunes arbres plantés.

Parc Roger Planchon : 2 ha, environ 1 000 arbres plantés.

EAU



NOTRE VISION

Protéger, économiser et mieux gérer la ressource en eau est une dimension stratégique du Plan de transition écologique de Villeurbanne qui souhaite être plus sobre et plus efficace en la matière. Cet enjeu se traduit par une attention particulière portée au maintien de la pleine terre dans les projets immobiliers, à la désimperméabilisation des sols et à l'infiltration des eaux pluviales à la source dans les projets d'aménagements grâce à des bassins d'infiltration, des noues ou des surfaces perméables (cours d'écoles, infrastructures de transport, projets urbains). C'est aussi un enjeu lié à la renaturation de la ville et à la constitution d'environnements ou d'écosystèmes qui auront les capacités de stocker et de mieux utiliser la ressource en eau disponible (matière organique dans les sols, couverture des sols, présence des différentes strates de végétation, diversification des espèces).

L'enjeu de l'accès à l'eau dans l'espace public est également un volet important de la coopération entre la Ville et la Métropole de Lyon. Le droit à l'eau fait partie de la « garantie dignité » que met progressivement en place la Ville de Villeurbanne. L'affirmation des obligations positives auxquelles la Ville s'astreint au titre du droit individuel à l'eau est une manière de convertir un droit essentiellement moral en politique publique d'accès à l'eau gratuite à destination des personnes indigentes : eau à boire, douches publiques, sanitaires, lavage des vêtements, rafraîchissement par l'eau, loisirs nautiques.

LA VILLE EN ACTIONS

DÉSIMPERMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLE

Le réaménagement des cours d'écoles est un objectif prioritaire de la Ville, afin de déminéraliser ces espaces de récréation, de les végétaliser, tout en gérant le cycle de l'eau (100 % de l'eau pluviale infiltrée à la parcelle). L'enjeu est, quand cela est possible, de récupérer les eaux pluviales de toiture des bâtiments et de les réinjecter dans les espaces verts de la cour de l'école.

En 2023, **cinq nouvelles cours** ont été réaménagées : 4 au sein de l'école élémentaire Jean Perrin et 1 dans le groupe scolaire Jean Jaurès. Cela porte à 18 le nombre de cours d'école réaménagées depuis le début du mandat sur l'ensemble de la commune, représentant au total près de 2ha, soit l'équivalent du futur parc ACI.

D'un projet à l'autre, la part de surfaces perméables est de 33% en moyenne, contre 11 à 16 % initialement. On double donc en moyenne la surface perméable des cours d'école.

5 cours réaménagées en 2023

18 cours réaménagées depuis 2020

6 600m² de surface perméable totale

16 500m² d'eaux pluviales infiltrées

Ces projets sont également l'occasion de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et de leur permettre d'être les acteurs des projets avec l'objectif de diversifier les activités (calmes, ludiques, etc.)



Réaménagement de la cour de l'école Jean Jaurès, 2023

DÉPLOIEMENT DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Depuis le début du mandat en 2020, quatre années successives ont été marquées par des arrêtés sécheresse pris par la préfecture du Rhône. Les niveaux d'alerte ont varié selon les années (2020, alerte renforcée, 2021, vigilance ; 2022, alerte renforcée et 2023, alerte), mais la prise de ces arrêtés pointe la fragilité de la ressource en eau. La Ville de Villeurbanne a amorcé un tournant dans la gestion de ses espaces végétalisés à partir de 2017 avec l'abandon progressif des massifs d'annuelles et de bisannuelles, ainsi que de l'arrosage automatique des parcs et jardins notamment dans un souci d'économie de la ressource en eau. Cela s'est également traduit par une inflexion dans le choix des espèces plantées avec le recours à des plantes moins consommatrices en eau et plus résistantes à la sécheresse.

Cependant, le vivant, les végétaux ont besoin d'eau pour s'épanouir et se développer. Ceci est d'autant plus vrai les premières années après plantation. Selon les années, en fonction des éventuelles restrictions des arrêtés sécheresse préfectoraux l'utilisation de l'eau du réseau peut être limitée sur des plages horaires voire complètement interdite (hors jeunes plantation de moins de trois ans dans le Rhône actuellement). Ces restrictions ne concernent pas les eaux pluviales récupérées et stockées dans des cuves. Les volumes ainsi disponibles peuvent donc servir durant les périodes critiques pour pallier aux besoins en eau des végétaux.

La Ville de Villeurbanne a donc décidé d'équiper en cuves de récupération et de stockage des eaux pluviales la plupart des nouveaux équipements publics communaux et ceux rénovés.

L'objectif est de mailler le territoire avec des cuves de récupération et de stockage des eaux pluviales dont l'utilisation est non soumise aux restrictions des arrêtés sécheresse. Ces cuves offrent la possibilité aux équipes des régies espaces végétalisés et patrimoine arboré de recharger leurs cuves en différents points de la ville. Jusqu'à présent, toutes les cuves étaient soit rechargées sur le site de Dupeuble, soit à partir de bouches incendies.



Cuve de récupération des eaux pluviales de 20 000 litres dans le groupe scolaire provisoire Croix-Luizet.

Dans les équipements municipaux, les cuves de récupération et de stockage des eaux pluviales sont raccordées aux gouttières des toitures. Chaque pluie permet de remplir les cuves en fonction de la superficie de la toiture. Par exemple, dans le futur complexe sportif de la Soie, une cuve de 50 m³ sera raccordée à 1 300 m² de toiture. Une pluie de 40 mm permet de remplir entièrement la cuve. Sur les trois mois critiques (juin, juillet et août), c'est potentiellement 270 m³ qui peuvent être récupérés sur la base des précipitations moyennes (1991 — 2020).

Fin 2023, les sites équipés sont : stade de la Viabert (50 m³), stade des Iris (50 m³) et groupe scolaire provisoire Croix-Luizet (20 m²). Les prochains sites équipés seront le complexe sportif de la Soie (50 m³), le complexe sportif Matéo (20 m²), l'école Niki de Saint Phalle (20 m²). A terme, la réserve en eau pluviale stockée pourrait atteindre les 500 m³, ce qui représente une possibilité d'arrosage de 10 000 m² durant un été entier (3 mois de végétation).

Ces dispositifs étant récents, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation de leur utilisation.

Fin 2023, **120 m³** de cuves de récupération des eaux pluviales installées.

ACCÈS À L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC ET DIAGNOSTIC DES BORNES-FONTAINES

La Ville et la Métropole de Lyon - qui possède de nombreuses compétences dans le domaine (distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux de pluie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, etc.)- travaillent en partenariat. Un diagnostic de la répartition des bornes-fontaines à l'échelle de Villeurbanne a été réalisé afin de mettre en évidence les secteurs en carence pour l'accès à l'eau pour tous.

Villeurbanne compte 46 bornes-fontaines, 20 sanitaires publics, 8 fontaines et 4 autres points

Ce travail d'analyse cartographique est un outil de réflexion dont les résultats doivent être discutés et vérifiés avec les gestionnaires des communes. La problématique de l'accès à l'eau pour tous croise plusieurs données :

- Ilots de chaleur urbains ;
- Bornes-fontaines ;
- Parcs et jardins ;
- Places de marché ;
- Sorties de stations de métro ;
- Points d'arrêt du réseau tcl ;
- Stations velo'v ;
- Lieux touristiques ;
- Equipements sportifs ;
- Chemins de randonnées.



État des lieux de l'accès à l'eau dans le domaine public à Villeurbanne.

90% du territoire de Villeurbanne offre un accès à l'eau pour tous

Le croisement de ses données permet d'identifier les besoins en bornes-fontaines. Le résultat sous forme de carte met en évidence les zones en carence.

En 2024, plusieurs nouvelles bornes-fontaines seront installées dans l'espace public pour compléter le réseau déjà existant et ainsi résorber les difficultés d'accès à l'eau pour tous (par exemple place Charles Hernu, place Reconnaissance — Balzac). Les bornes-fontaines qui seront installées sont d'un nouveau modèle. Elles offrent aussi de la brumisation et un jet inversé pour boire de l'eau sans toucher le goulot. Connectées, elles permettront également de collecter des données d'utilisation.



Extrait de l'outil de webmapping développé pour le diagnostic des bornes-fontaines (régie Eau publique du Grand Lyon, Agence d'urbanisme, 2024).

VILLE PERMÉABLE

La Métropole de Lyon s'est engagée dans un programme ville perméable qui vise à déconnecter les eaux pluviales et/ou désimpermeabiliser 400 hectares d'ici 2026 dans les espaces publics et privés.

La notion de « ville perméable » consiste à laisser s'infiltrer la pluie au plus près de là où elle tombe, permettant ainsi :

- la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, grâce à l'infiltration directe des eaux pluviales dans les sols, qui permet de limiter les risques d'inondation et de lutter contre les pollutions aux milieux aquatiques, tout en réduisant les coûts du traitement mis en œuvre par les stations d'épuration ;
- l'amélioration de la recharge des nappes phréatiques (seulement 5 % de l'eau pluviale s'infiltré dans les sols urbanisés contre 25 % en milieu naturel) ;
- la désimpermeabilisation des sols et la végétalisation qui permettent, en plus de favoriser l'infiltration, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de préserver la biodiversité urbaine, et d'améliorer le cadre de vie.

La ville perméable invite à repenser la gestion des eaux pluviales de manière décentralisée, en surface et à l'aide de solutions d'adaptation fondées sur la nature. Il s'agit là d'une véritable stratégie sur le long terme de restauration du cycle de l'eau et d'adaptation au changement climatique.

Sur la durée du mandat (2020 — 2026), la Métropole de Lyon estime qu'environ 30 hectares seront déracordés et/ou désimpermeabilisés à l'échelle de Villeurbanne grâce notamment aux projets de grandes infrastructures de transports (T6N, T9 et BHNS), à la renaturation des cours d'écoles ou encore avec la création de grands parcs sur d'anciennes friches urbaines (ACI, Grandclément).

Le programme annuel de plantation d'arbres dans les rues villeurbannaises permet chaque année la création d'arbres de pluie. En 2023, des arbres de pluie ont été réalisés dans les

rues Alexandre Boutin, Descartes, Paul Cambon, Mansard et avenue Roger Salengro.

Au niveau technique, de nombreuses solutions existent et permettent d'infiltrer les eaux qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (noues, jardins de pluie, arbre de pluie, tranchées d'infiltration, etc.) et divers matériaux perméables sont désormais disponibles. De même, les surfaces revégétalisées favorisent l'infiltration et participent au rafraîchissement des villes.



Arbre de pluie en surélévation rue Descartes.



Arbre de pluie rue Mansard.

Superficie déconnectée eaux pluviales rue du 8 mai 1945 = 3 ha

DÉCHETS



NOTRE VISION

Il est souvent dit que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». En effet, non seulement nos modes de consommation exercent une pression croissante sur les ressources naturelles mais le traitement des déchets contribue également aux émissions de gaz à effet de serre de la France à hauteur de 4% (sans compter celles liées à la production de biens de consommation et leurs emballages). De plus, les déchets, notamment abandonnés, ont de graves conséquences pour la biodiversité terrestre et marine.

Compte tenu de ces enjeux environnementaux, mais aussi d'enjeux économiques et sociétaux (économie circulaire, emploi, lien social, convivialité...), la Ville de Villeurbanne s'est engagée dans une démarche pour aller vers une ville « zéro déchet ».

Si les déchets ménagers et assimilés relèvent de la compétence de la Métropole de Lyon, l'Administration est quant à elle responsable de ses propres déchets. Afin de participer à cette dynamique globale et territoriale de réduction des déchets, Villeurbanne s'engage non seulement dans la gestion et la réduction de ses propres déchets, mais sensibilise également les commerçant-es des marchés alimentaires et soutient des acteur-ices de l'économie circulaire, du réemploi et de la réparation. Limiter les déchets, c'est aussi offrir une meilleure qualité de vie aux Villeurbannais avec une ville plus propre.

Objectifs

- ✓ Mettre en œuvre un plan pour une collectivité « zéro déchet »
- ✓ Accompagner les acteurs économiques, et notamment les forains, vers le « zéro déchet »
- ✓ Valoriser les biodéchets des habitants et services municipaux
- ✓ Soutenir les entreprises de l'économie circulaire
- ✓ Sensibiliser à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et de la Fêtes de la Propreté
- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants

LA VILLE EN ACTIONS

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION, TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES ET FORAINS

En 2020, une démarche d'expérimentation a été imitée par la Métropole pour tester des solutions de tri pour les différents types de flux de déchets (biodéchets, cartons, etc.). Cette expérience a été menée sur les marchés forains de 5 communes, dont le marché de la place Chanoine-Boursier.

Depuis début 2024, ce sont tous les déchets des marchés de la ville (et de la

Métropole) qui sont triés en 3 flux : les cartons sont désormais recyclés, les déchets organiques (fruits/légumes/fleurs) valorisés en compost, les autres déchets (bois, plastique, etc.) font l'objet d'une valorisation énergétique.

Sur les gros marchés Chanoine-Boursier, Wilson-Charpennes et Réguillon-Frappaz, les déchets sont triés et collectés sur place en 3 flux. Pour accompagner ce changement de

pratique, les forains ont été sensibilisés par l'entreprise Up To Tri et les placiers.

Sur les marchés de plus petite taille, les forains remportent leurs cartons et les autres déchets, qui seront jetés en déchèterie après avoir été triés pour une meilleure valorisation matière. Sur les marchés Croix-Luizet, Cusset et Ferrandière, des lombricomposteurs spécialement dédiés aux forains ont été installés en proximité, en partenariat avec l'association Eisenia. Cette solution permet une transformation des biodéchets en compost et un retour à la terre en circuit court (en évitant le transport de ces déchets) dans les parcs de la commune ou les jardins partagés cultivés par les habitants.



Lombricomposteur à Croix-Luizet



Sensibilisation de forains sur le marché Wilson

20 tonnes de biodéchets collectés et compostés mensuellement sur les 3 plus gros marchés

TRI ET REEMPLOI DANS LES CIMETIÈRES

Suite à un diagnostic réalisé par deux acteurs locaux du compostage (Eiseinia et Compost'Elles) sur les deux cimetières de Villeurbanne, il est apparu que de nombreux déchets réemployables ou valorisables y étaient jetés : plantes fanées, terre, pots, etc.

Grâce au travail étroit avec ces deux associations, le service des cimetières et les ateliers menuisiers municipaux, un meuble en bois a été fabriqué sur mesure par les services de la Ville pour créer 5 espaces de tri et réemploi installés en mai 2024 au sein des deux cimetières de la ville. On y trouve ainsi un espace pour déposer les plantes encore vivantes, les pots réutilisables, la terre et, à

l'arrière, une haie sèche à base des fleurs fanées. Ils seront valorisés directement sur le site des cimetières ou en circuit court par des partenaires locaux.



Espace de tri et réemploi au nouveau cimetière de Cusset

5 espaces de tri et réemploi installés

SENSIBILISATIONS AU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PAPIER

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte du papier-carton avec la société Elise, une grande vague de sensibilisation a eu lieu en 2023-2024 : au restaurant administratif, sur le site administratif et technique de Dupeuble, ainsi que pour le personnel municipal sur tous les groupes scolaires villeurbannais. Ces temps étaient l'occasion de rappeler le fonctionnement de la collecte, les consignes de tri, mais également d'inciter à réduire sa consommation

313 personnes sensibilisées entre septembre 2023 et avril 2024

de papier. Au total, 313 personnes ont été sensibilisées.



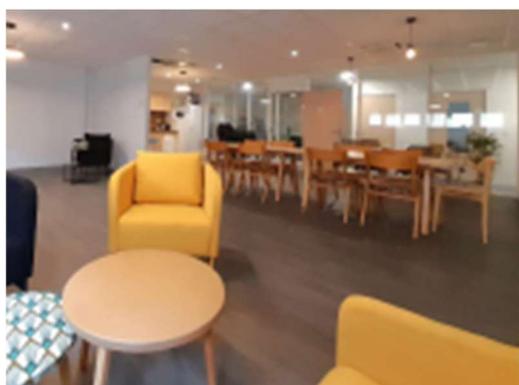
Sensibilisation des agent-es du site de Dupeuble

RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lors du réaménagement de bureaux rue Verlaine, le service de la Ville « Conception, plans et modélisation » (Direction de la Construction) a fait appel à plusieurs actrices de l'économie circulaire pour les travaux et l'ameublement des locaux. Au-delà du mobilier des anciens bureaux réutilisé, la Ville a travaillé avec l'entreprise Merci René pour arriver à 30% du mobilier acheté issu du réemploi et à 100% du mobilier des espaces de pauses et d'attente issu de l'économie sociale et solidaire et/ou de l'économie circulaire.

Un travail de réemploi des matériaux et équipements a également été poursuivi pour réutiliser sur place les dalles de faux-plafonds existantes, ainsi que les cassettes de climatisation et d'autres équipements électriques.

De plus, l'association Mineka a pu récupérer 350 kilos de matériels (principalement sanitaires et électrique) pour les réintroduire dans le circuit du réemploi.



Une salle de pause des nouveaux locaux du 27 rue Verlaine

350 kg de matériel déposé pour réemploi et 30% des meubles achetés issus du réemploi

DE NOUVEAUX ÎLOTS DE TRI À LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES

L'équipe de la Maison des Brosses a conçu de nouveaux bacs de tri en partenariat avec L'Atelier Emmaüs. Diverses actions ont accompagné la mise en place de ces nouveaux bacs : un film a été réalisé afin de sensibiliser au respect des consignes de tri ; une visite d'un centre de tri a été organisée et une opération de nettoyage du quartier a été montée en partenariat avec le Conseil de quartier.

Au total, 6 îlots tri flux (déchets alimentaires, recyclables et ordures ménagères) ont été installés et ont remplacé 38 poubelles anciennement sur place.

6 nouveaux îlots de tri



Îlot de tri réalisé par L'Atelier Emmaüs

ALIMENTATION



NOTRE VISION

La transition écologique passe par des actions visant à participer au développement d'une agriculture paysanne connectée à notre bassin de vie. Avec ses deux cuisines centrales produisant plus de 9000 couverts par jour, Villeurbanne dispose d'un levier d'action de plus de 3M€ d'achats de denrées alimentaires. Sur ces établissements, le développement d'un approvisionnement de qualité, biologique et local est un objectif prioritaire.

La stratégie alimentaire villeurbannaise vise à assurer un droit à une alimentation de qualité pour tous. La lutte contre la précarité alimentaire et la promotion du bien-manger revêtent dès lors une importance capitale. Mieux manger, c'est mieux vivre.

Convaincus du caractère fédérateur du repas, nous construisons notre politique alimentaire autour du concept de convivialité. L'éducation à l'alimentation que nous promovons va dans ce sens et permet à l'enfant de se construire lui et ses goûts. Le repas autour d'une table est dans notre pays un moment privilégié de partage et de vivre-ensemble. La création de « tiers-lieu » alimentaires et la valorisation d'initiatives citoyennes permettront de prolonger l'action municipale et d'affirmer un droit à la convivialité autour de l'alimentation pour tous et toutes.

LA VILLE EN ACTIONS

L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

VILLEURBANNE À TABLE !

L'éducation alimentaire des enfants est une priorité à Villeurbanne, et ce pour promouvoir une alimentation saine et durable et réduire le gaspillage notamment. Pour ce faire, la ville a déployé en 2023 des semaines thématiques d'animations éducatives « **VILLEURBANNE À TABLE** » sur l'ensemble des écoles.

A partir d'un thème défini (Semaine « Anti Gaspi », « fête du printemps »...) dont le point de départ est un menu spécifique au restaurant scolaire sont proposés : Ateliers cuisines, visites de producteurs, immersion des enfants au sein des services de restauration, interventions sur le temps scolaire... l'objectif est d'avoir un impact sur l'ensemble du temps de présence



des enfants à l'école tout en impliquant le corps enseignant, les équipes d'animations et de restauration, les parents d'élèves... Certains temps forts sont aussi un levier pour favoriser le lien intergénérationnel par le repas : des enfants sont régulièrement invités à partager le déjeuner sur les résidences autonomie de la ville.

Ce programme s'inscrit plus largement dans le cadre du PEDT, au sein duquel le groupe de travail « Education à l'alimentation » qui sera activé en 2024, œuvrera à la structuration d'un parcours global cohérent et concerté en termes d'éducation alimentaire des 13 000 enfants villeurbannais de 0 à 10 ans.

L'expérimentation des programmes de l'École comestible (association loi 1901) est également au menu pour une première école de Villeurbanne en 2024. Les élèves de 4 classes suivent en 2024 un parcours pédagogique

riche, de la terre à l'assiette par le biais d'ateliers culinaires et d'éveil au goût et à la nature.

Des produits bio et de qualité dans nos assiettes

Dans la restauration municipale des crèches et établissements scolaires, **les repas** sont préparés sur Villeurbanne à la cuisine centrale et **se composent en 2023 à 52% de produits durables et de qualité (Bio, AOP, AOC, Label rouge...), dont 30,5% de produits issus de l'agriculture biologique.**

Depuis 2022, la direction de la restauration maintient ses critères d'achat et les objectifs de transition écologique de la ville malgré un contexte économique difficile.

52% de produits durables et de qualité dans les repas des crèches et des écoles

Les petits déjeuners à l'école

Depuis 3 ans, les services de restauration et d'éducation de la Ville proposent aux élèves de l'école Albert Camus la prise du petit déjeuner à l'école avant la classe. Ce dispositif, incluant les parents d'élèves et les infirmières scolaires, répond au double objectif d'éducation à l'alimentation et de lutte contre l'obésité mais aussi de soutien aux familles les plus fragiles.

LA SUPPRESSION DU PLASTIQUE- LE CHANGEMENT DU CONDITIONNEMENT DES REPAS EN RESTAURATION COLLECTIVE

Un travail collaboratif est mené depuis 2021 avec les agents de la direction de l'éducation, de la direction de la restauration municipale et les parents d'élèves. L'objectif fixé par la direction de la restauration municipale est de remplacer les barquettes plastiques jetables par des contenants en inox réemployables.

Depuis octobre 2022, l'ensemble de la production des crèches est effectué en contenants réutilisables inox. Cela a permis une première expérimentation avant un déploiement progressif sur le périmètre scolaire prévu pour début 2025, avec un déploiement complet à la rentrée de septembre 2025.

Ce projet concerne plus de 400 agents de la ville et représente 8500 repas/jour.

L'ensemble des groupes de travail est à l'œuvre depuis 2023 afin de tester et définir les solutions techniques et organisationnelles les mieux adaptées, l'objectif prioritaire étant la santé des enfants et la sécurité de tous les agents, qu'ils soient en production, en logistique ou au service sur les écoles.

La cuisine centrale se dote par exemple d'une ligne spécialement conçue avec les équipes et



notre partenaire industriel pour le conditionnement des contenants en inox. Celle-ci présentera notamment un poste de pesée ergonomique étudié pour permettre le travail à niveau constant et un système de dépose automatique des couvercles sur les bacs à l'aide d'un robot. Été 2024, la quasi-totalité des écoles auront été équipées de chambres froides, permettant de limiter le nombre de ports de charges.

Ces changements de conditionnement des repas ont donc un impact très important sur toute la chaîne de la restauration scolaire de la ville, de la production à la consommation des repas. Agent.es de la cuisine centrale et des offices des écoles sont impliqués et participent ensemble à la construction de ce nouveau modèle de restauration.

AIDE À L'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS LOCAUX, BIO ET DE SAISON POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS et la Banque Alimentaire du Rhône ont lancé une expérimentation d'approvisionnement de qualité pour des structures d'aide alimentaire de Villeurbanne. Ainsi, une aide de 50 000€ a été versée à la Banque Alimentaire pour leur permettre d'acheter des œufs et des légumes, bios et de saison, auprès de producteurs situés à moins de 300km de Villeurbanne.

En 3 mois, 8 structures d'aide alimentaire ont pu bénéficier, via la Banque Alimentaire, de 9.5 tonnes de produits frais. Les bénéficiaires peuvent ainsi choisir parmi des produits frais sains pour l'environnement et pour la santé, le tout gratuitement ou à bas coût.



50 000€ d'aides pour la Banque Alimentaire

PROMOUVOIR ET PARTAGER DES PRATIQUES VERTUEUSES DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL ÉLARGI

Villeurbanne est un partenaire privilégié de la Métropole dans le cadre du projet alimentaire territorial (PATLy) qu'elle anime.

La Ville est un membre actif du réseau d'échanges **Tablées Collectives**, regroupant les représentants des services de restauration des communes de la métropole. Par l'intermédiaire du réseau, la création de groupes de travail spécifiques facilite les échanges entre communes et permet d'alimenter les travaux engagés autour des projets d'éducation à l'alimentation, de suppression du plastique, de l'approvisionnement local, de la mutualisation des ressources et des outils...

La ville participe également aux travaux menés par le réseau national **France Urbaine** au sein de la commission stratégie alimentaire.

Villeurbanne est également membre du **Réseau Nutrition** animé par la métropole et regroupant les diététicien(ne)s des services de

restauration. Les rencontres entre pairs permettent d'échanger sur les projets pédagogiques de chaque commune, de partager les expériences et de se tenir continuellement informé des évolutions réglementaires et actualités liées à la nutrition et à l'éducation à l'alimentation.

Engagée dans la démarche Mon Restau Responsable, Villeurbanne est un membre actif du réseau interprofessionnel de la restauration collective **Restau' Co**.



URBANISME



NOTRE VISION

Villeurbanne se fait fort d'inscrire la transition écologique dans l'ensemble des projets qui transforment la Ville. Que ce soit dans les projets urbains (ZAC, PUP) ou les projets diffus, elle promeut un urbanisme de qualité, plus sobre, plus sain, plus inclusif.

Il s'agit pour Villeurbanne de concilier développement de la ville et cadre de vie de qualité.

Via la manière dont elle conçoit la Ville, travaille avec les acteurs de la construction, via ses stratégies ambitieuses de reconquête des espaces publics, de végétalisation et de reconnexion avec la nature, la Ville agit pour offrir un environnement garantissant la bonne santé de ses habitants.

Objectifs :

- ✓ Piloter un urbanisme porteur de transition écologique
- ✓ Piloter les autorisations du droit des sols pour un urbanisme favorable à la santé
- ✓ Piloter un urbanisme de la ville inclusive
- ✓ Piloter un urbanisme du développement économique

LA VILLE EN ACTIONS

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES PROJETS URBAINS, L'EXEMPLE DE SAINT JEAN

La conception des projets urbains — ZAC ou PUP — constitue une opportunité pour intégrer les enjeux écologiques de la Ville de demain.

En 2023, une étape importante de la transformation du quartier Saint Jean a été franchie avec la validation du Plan guide.

Construit avec les habitants du quartier, le projet urbain intégrera des éléments clefs en matière de transition écologique.

Il permettra l'amélioration de l'accessibilité en transport en commun et du confort des espaces publics, la construction, la diversification et la rénovation de l'offre de logement répondant à un besoin à la fois métropolitain et local, et le développement de commerces, de services et d'équipements.

Sur le plan environnemental, il se singularisera par :

- **La valorisation et prise en compte de la présence de l'eau dans la conception du projet** : infiltration renforcée sur les espaces publics et privés, gestion du risque d'inondation et protection des champs captant, eau comme ressource et levier de rafraîchissement, support à des usages ludiques et d'agrément avec la



Atelier de concertation, avril 2023

promenade le long du Canal via la reconstruction de la digue

-Des espaces publics agréables et adaptés au changement climatique : stratégie de lutte contre les îlots de chaleur, travail sur les circulations d'air et l'effet venturi, forte végétalisation et rafraîchissement des espaces publics incluant deux nouveaux parcs, plan de composition permettant le maintien de la quasi-totalité des arbres existants dans les espaces publics et lots à bâtir

-Une augmentation de la surface de pleine terre malgré la construction de nouveaux logements grâce au travail fin mené sur les gabarits des futurs bâtiments pour réduire leur emprise et dégager des cœurs d'îlots confortables, et une trame généreuse d'espaces publics.

+ 14% de pleine terre
(32% de pleine terre à terme contre 28% aujourd'hui)

-Une réduction des nuisances sonores : travail approfondi sur la composition du quartier et la morphologie du bâti y compris par rapport au périphérique pour limiter le bruit lié à la circulation routière et maximiser les zones de calme

-Le développement des énergies renouvelables : en complément de la connexion au réseau de chaleur urbain, démarche spécifique sur le développement de l'énergie photovoltaïque si possible dans une logique d'autoconsommation

-La santé comme boussole : ce sujet est intégré de manière transversale via l'amélioration du cadre de vie et le confort thermique, la limitation de l'exposition aux nuisances et pollutions, l'encouragement à l'activité physique (modes actifs, parcours et équipements sportifs) et la programmation d'une maison de santé. En lien avec le Contrat Local de Santé adopté par la Ville en 2023, une réflexion est menée sur un suivi spécifique de cette dimension santé sur la durée du projet urbain.

PROMOTION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE VIA L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET NÉGOCIÉ

Une **analyse globale de la qualité des projets** est assurée par la Ville qu'il s'agisse d'importants projets de promotion immobilière ou de petites extensions de maison ou de ravalement. La qualité architecturale, d'usage et paysagère sont notamment abordées.

Dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négociée, des échanges avec les promoteurs ou porteurs de projet ont été organisés en présence de l'architecte conseil de la Ville, pour **85 projets** en 2023. Ces séances de travail et les allers - retours qui s'en sont suivis ont été l'occasion de renforcer la qualité des projets et notamment leur composante écologique. Il en est de même pour les projets de moindre envergure qui ont été accompagnés par le CAUE.

Les sujets mis en avant par la collectivité portent notamment sur :

- **La volumétrie, la contextualisation des projets et leur densité.** 24 cadrages urbains préalables ont permis en 2023 de définir un niveau de « densité acceptable » des projets et de garantir leur bonne insertion urbaine et un environnement de qualité pour les habitants et riverains des nouvelles constructions.

- **La végétalisation** : particulièrement vigilante à la place du végétal dans les nouveaux projets, la Ville exige une mission de paysagiste spécifique pour la conception mais également le suivi des chantiers ;

- **Le confort d'été et la lutte contre la surchauffe en été** avec un effort sur la ventilation naturelle du bâti et l'occultation (brise soleil orientables imposés en façades sud et ouest...);

- **La qualité et le confort des logements** : configuration des appartements avec une bonne orientation et un ensoleillement minimal des appartements... ;

- **La bonne gestion de l'eau à la parcelle ;**

- **Le cadrage du stationnement** pour limiter son emprise en sous-sol.



À titre d'illustration, en 2023, l'accompagnement du projet Edouard Denis au 26 rue Dupeuble a permis la délivrance d'un permis qualitatif début 2024 avec une densité acceptable avec un grand espace entre les deux bâtiments, préservation de deux grands arbres, des logements traversant ou bi ou tri-

85 projets accompagnés en 2023 dans le cadre des séances d'architecte conseil et du CAUE

orientés, une forte végétalisation de la parcelle...

L'urbanisme négocié s'accompagne d'une analyse stricte au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme et d'une présence sur le terrain indispensable afin de s'assurer de la mise en œuvre des objectifs annoncés.

Consciente de l'importance de ce contrôle de terrain, **la Ville a renforcé en 2023 les moyens humains dédiés à la police de l'urbanisme.**

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2028

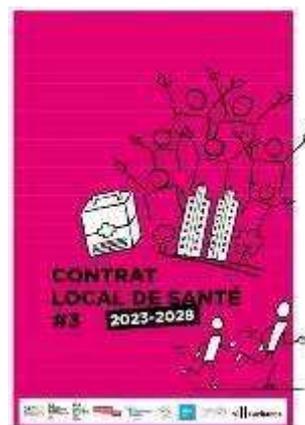
Ce Plan d'action local en faveur de la santé implique sur la période 2023-2028 les acteurs clefs du territoire (Ville de Villeurbanne, Etat, Métropole de Lyon, Agence Régionale de Santé, CPAM, centres hospitaliers Médipôle et Vinatier...).

Ce nouveau Contrat Local de Santé propose d'envisager « **une seule santé** » en mettant notamment en évidence l'interdépendance entre les individus, la faune et la flore. Il promeut une approche globale de la santé qui souligne l'importance d'agir sur différents déterminants (environnement, habitudes de vie, insertion économique et sociale...) pour améliorer la santé des habitants.

Dans la continuité des démarches précédemment engagées par la Ville autour de l'Urbanisme Favorable à la Santé, **un axe spécifique est dédié à un « Environnement favorable à la santé » avec les objectifs suivants :**

- **Améliorer les conditions d'habitabilité et lutter contre l'habitat indigne**
- **Renforcer la place de la nature en ville**
- **Favoriser un écosystème urbain sain** dès la petite enfance via les actions en faveur de la qualité de l'air, l'apaisement des abords

des écoles, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la poursuite du projet de labellisation "écolo crèche" et "écolo relais"



- **Favoriser des mobilités actives et l'activité physique** via le développement des aménagements cyclables, la promotion de la pratique du vélo à l'école (programme "Savoir rouler"), l'amélioration des possibilités et conditions de déplacement en transport en commun, la facilitation de la marche pour tous les publics et l'installation d'équipements sportifs dans l'espace public
- **Concevoir des projets urbains qui intègrent le volet « santé »** via l'intégration des enjeux de santé dans la ville déjà construite et dans le cadre des projets urbains et l'amélioration du confort thermique des bâtiments

PARTIE II.

**ACCOMPAGNER TOUS
LES PUBLICS**

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVEC LES AGENT.ES DE LA VILLE

NOTRE VISION

L'ambition villeurbannaise sur la transition écologique touche toutes les politiques publiques municipales, qui intègrent désormais dans leur conception et dans leur mise en œuvre les enjeux de sobriété, de justice sociale et d'adaptation de la ville au changement climatique. Les agents municipaux ont un rôle central dans ce grand défi collectif. Par la montée en compétences techniques spécifiques, par les pratiques et référentiels professionnels.

Une montée en compétences générale de l'ensemble des agent.e.s est attendue sur la transition écologique : en interne, chaque agent.e — qu'il.elle travaille dans les services supports ou sectoriels - est appelé.e à devenir un.e acteur.rice du changement.

La Ville s'engage également sur sa responsabilité sociale en tant qu'employeur à travailler au changement des comportements individuels, que ce soit dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration, en favorisant un usage éthique et responsable du numérique, ou sur la sobriété énergétique.

Objectifs

- ✓ Renforcer la sensibilisation et l'acculturation aux concepts de développement durable et transition écologique
- ✓ Développer les savoirs techniques
- ✓ Aider au changement des comportements individuels

LA VILLE EN ACTIONS

PLAN DE FORMATION 2023-2026

Co-construit en lien avec les directions opérationnelles et la Mission Transition écologique courant 2023, le nouveau Plan de formation 2023-2026 piloté par la DRH constitue un document-cadre dont un des trois volets est dédié à la transition écologique.

Il comprend deux axes :

-assurer une montée en compétences sectorielles du personnel municipal à travers des formations métiers (suivi énergétique, solutions LEDs, réemploi des matériaux de construction, gestion espaces verts, achat durable, végétalisation des repas...),

-accompagner au changement de comportement individuel à travers une offre de formation diversifiée (éco-conduite, remise en

selle/circulation en ville, numérique responsable, éco-gestes ...).

La formation du personnel à la transition écologique est transversale à certaines directions, comme la direction de la Petite Enfance où 100% des agents ont été formés dans le cadre de la démarche de Label Eco-crèche.

Par ailleurs, des actions sont mises en place par la Mission Transition écologique, à l'instar des démarches participatives dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique afin de sensibiliser les utilisateurs des bâtiments aux économies d'énergie (campagne éco-gestes, ateliers pédagogiques), et impliquer les agents dans la diffusion des bonnes pratiques (défis énergie, opération Bureaux à énergie positive).

FORMATION GESTES ET POSTURES EN VUE DU PASSAGE À L'INOX

Afin de respecter la loi EGALIM, la Ville va mettre fin à l'utilisation des conditionnements en plastique jetable dans ses restaurants scolaires.

Les nouveaux contenants en inox qui seront utilisés, plus lourds que les contenants en plastique, vont nécessiter une manipulation différente de la part des agent.es. Afin de mettre en œuvre cet objectif, et de veiller aux conditions de travail des agent.es sur des postes en restauration, des formations sur les

gestes et postures ont été et seront organisées pour accompagner les agent.es de la Direction de l'Education et de la Direction de la Restauration municipale.

430 agent-es formé-es entre 2023 et 2025

FORMATION À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DÈS LA PETITE ENFANCE

Depuis 2022, la Direction de la Petite enfance est engagée dans une démarche de labellisation de ses structures au label écolo-crèche. Dans ce cadre, des formations sont organisées pour éduquer à l'environnement dès la petite enfance, agir pour un lieu de vie sain, concevoir un jardin pédagogique, et garantir une alimentation respectueuse du vivant et de la santé des enfants.

En 2023, une trentaine d'agent.es a par exemple suivi une formation sur les « arts plastiques écologiques ».

220 agent-es formé-es sur 9 thématiques depuis 2022, soit **100%** du personnel petite enfance

SENSIBILISATION DES AGENT.ES DANS LE CADRE DU MOIS DU GRAND DÉFI



Le Mois du Grand Défi est un temps fort au sein de la collectivité autour de la transition écologique. Il a pour objectifs de :

-faire connaître et de partager les ambitions du plan de transition écologique

-faire participer les agents au Grand Défi en expliquant les enjeux, en donnant les clés pour saisir les interdépendances, en proposant des alternatives, en aidant à faire autrement, en valorisant les initiatives

100ne participants aux ateliers
82 kilos de jouets collectés,
200 repas servis 0 déchet

La 2^e édition organisée de novembre à décembre 2023 a été l'occasion de proposer des ateliers à tous : auto-réparation vélo, DIY / zéro déchet, écogestes au bureau, numérique responsable et sobriété numérique. Un repas zéro gaspi a été proposé au Restotem

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

NOTRE VISION

Les 1 000 premiers jours des enfants sont désormais bien identifiés comme une période charnière en termes de santé environnementale : qualité de l'alimentation, perturbateurs endocriniens, substances chimiques dans l'environnement immédiat des enfants (meubles, couches, produits d'entretien...), connexion avec la nature, etc. C'est dans cette perspective que l'ensemble des crèches et des relais petite enfance de la ville sont entrés dans la démarche « Écolo crèche ». Portée par l'association Label Vie, la labellisation permet d'interroger les pratiques professionnelles, le cadre de travail, la relation aux parents, dans une approche cohérente et adaptée au rythme des organisations.

Objectifs

- ✓ Développer les pratiques d'achat durable et de lutte contre le gaspillage
- ✓ Réduire les déchets
- ✓ Sensibiliser aux écogestes pour protéger la ressource (Eau, énergie)
- ✓ Encourager, favoriser les activités dans les espaces extérieurs
- ✓ Accompagner l'éco-mobilité (parents)
- ✓ Promouvoir la santé des enfants et le respect de l'environnement

LA VILLE EN ACTIONS

LABELLISATION ÉCOLO-CRÈCHE



La labellisation des établissements municipaux petite enfance constitue l'axe central et structurant de la démarche de transition écologique au sein de la

direction de la petite enfance.

La Ville a choisi l'aide de l'association Label vie pour être accompagnée dans cette démarche de labellisation, par le biais de formation et de mise à disposition d'outils.

Elle a permis aux professionnel.les de rejoindre un réseau national de lieux de vie engagés dans la transition écologique.

Au premier semestre 2024, une évaluation des progrès a été réalisée via un diagnostic intermédiaire sur la base de trois thématiques choisies par l'équipe des crèches.

Les 12 dossiers de labellisation ont été déposés auprès du comité national de labellisation Ecolo crèche en vue d'une labellisation pour 3 ans.

11 EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) et 1 Halte-garderie seront labellisées écolo crèche d'ici fin 2024

DÉVELOPPEMENT DES ÉCOGESTES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE

Une batterie d'actions a été mise en œuvre dans le cadre de la labellisation Ecolo crèche afin de préserver la ressource en eau et en énergie dans les **pratiques professionnelles** du personnel de la Petite enfance qui ont été réaffirmées dans le cadre du plan de sobriété énergétique 2022.

Les pratiques d'entretien du linge sont renouvelées avec une réduction de la température de lavage pour les machines à 90° elles passent à 60° et pour les 40° à 30°, réduction du volume de linge à laver et à sécher, séchage à l'air libre, etc. En cas de renouvellement, le choix du matériel performant et économe est privilégié.

Depuis septembre 2023, un nouveau système de nettoyage des sols sans produit chimique avec une microfibre qui s'utilise humide a été

mis en place également dans les EAJE. Les avantages : moins de manipulation pour les agents, moins d'emballages plastiques et de livraisons de produits d'entretien, moins de pollution chimique et de consommation d'eau.



1/2 litre d'eau pour 100m² soit 10 fois moins d'eau utilisée pour le nettoyage des sols

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

L'éveil des enfants à l'environnement et à la nature est désormais intégré dans les projets pédagogiques des structures. Les professionnel.les sont invité.es à sortir les enfants tous les jours et par tous les temps à l'extérieur de la structure, grâce aux tenues de pluies qui ont été achetées pour les enfants et les professionnel.les. Des sorties dans les parcs de la ville sont par ailleurs organisées dès lors que c'est possible.



1 crèche réaménagée chaque année

Un projet de végétalisation et de désimperméabilisation a été travaillé en 2023 sur quatre crèches en lien avec la Direction des Espaces publics et naturels (V. Hugo, N. Roussel, H Arendt, et L'Hormat).

LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Villeurbanne signataire depuis décembre 2021 de la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » se mobilise pour sensibiliser sur les dangers des perturbateurs endocriniens.

A la suite des ateliers ludiques à destination des assistantes maternelles et des relais petite

enfance, des formations ont été organisées pour les agents des crèches en 2023. Objectifs : identifier les sources de polluants, adopter des pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et faire connaître de manière ludique des alternatives plus saines pour les produits d'entretien, cosmétiques, etc.

LA FABRICATION « MAISON » DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Il y a une vraie prise de conscience des équipes de la nécessité de limiter les achats, de faire de la récupération. Suite à une formation « arts plastiques écologiques » en 2023, la plupart des structures fabriquent leur matériel pédagogique (peinture, pâte à modeler et colle) et utilisent des matériaux de récupération pour leurs travaux avec les enfants (cartons, papiers...) ainsi des produits de la nature glanés lors de leurs sorties (feuilles, herbes, brindilles).

Plusieurs EAJE ont pris contact avec l'association « ET COLEGRAM... l'art récupération », structure de l'Economie Sociale et Solidaire à Bourgoin-Jallieu qui sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes pour récupérer des chutes de production, des essais, marges, rebuts industriels propres et propose des supports carton, bois, textile, plastique, métal etc.). 3 structures sont allées sur place pour acheter des objets de récupération pour fabriquer leurs propres jeux.



Visite du showroom d'Enjoué

Un partenariat est mis en place depuis début 2024 avec l'entreprise à but d'emploi Villeurbannaise Enjoué pour l'achat de jeux et jouets de seconde main, et l'organisation de visites du showroom pour les crèches et les relais de la Ville.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

NOTRE VISION

La transition écologique est un des piliers du **Programme Educatif de Territoire** voté début 2023, qui mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il s'agit de développer l'éducation à l'environnement dès le plus jeune âge et de rendre tous et toutes, acteurs et actrices de la transition écologique. L'enjeu est de montrer aux enfants et aux jeunes que l'on peut agir si on comprend mieux les enjeux environnementaux, sans générer d'écoanxiété.

La crise sanitaire a mis en lumière le besoin de se « re-connecter » à la nature et au vivant » et tout particulièrement pour la jeunesse et rendre l'élève et l'enfant plus actif.ve.s peut y contribuer. Les enfants ont moins d'usages sur l'espace extérieur qu'autrefois. Les classes transplantées à Chamagnieu, et par extension l'accueil de loisirs pendant les vacances, tout comme « la classe dehors » et les interventions associatives sont et seront des propositions de plus en plus prisées par la communauté éducative.

Objectifs

- ✓ Accompagner la transition écologique sur les temps scolaires et périscolaires
- ✓ Une restauration qui éduque au goût
- ✓ Des bâtiments petite enfance et scolaires, et des usages à la hauteur des enjeux climatiques
- ✓ Conduire un plan d'éco-mobilité scolaire ambitieux
- ✓ Accompagner la transition écologique sur les temps extrascolaires
- ✓ Faire de Chamagnieu un éco-centre démonstrateur et exemplaire

LA VILLE EN ACTIONS

LES ARBORESCENCES

« A la Sainte-Catherine, tout prend racine ! ». Autour du 25 novembre, Villeurbanne organise les Arborescences, une semaine de plantation avec les écoles autour d'ateliers animés par la direction des Espaces publics et naturels de la Ville.



C'est l'occasion de rappeler aux élèves l'importance de l'arbre en milieu urbain. En 2023, 400 enfants ont pu participer aux 18 animations, en partenariat avec les associations LPO et France Nature Environnement. Les enfants ont pu fabriquer une planche au nom de leur école et la positionner sur le tuteur de l'arbre planté.



CUBE.ÉCOLES : UN CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En lien avec le plan de sobriété énergétique, la Ville s'est lancée dans le **challenge national CUBE.écoles**, qui vise à réaliser des économies d'énergie et sensibiliser aux éco-gestes l'ensemble des usagers à l'échelle de groupes scolaires.

Durant l'année 2023-2024, cinq groupes scolaires (E. Herriot, R. Descartes, L. Pasteur, M. Berthelot, A. Perrin) et le Centre de Loisir Plein Air de Chamagnieu ont pris part à ce Challenge animé par le Cerema avec l'appui des services de la Ville dans le suivi de la mise en oeuvre.

Une dizaine de classes, soit 280 élèves du CP au CM1, ont été sensibilisés aux enjeux énergétiques, via la visite de la chaufferie

-18%, c'est la baisse moyenne de consommations de chauffage et d'électricité sur l'année sur les 6 sites
2 écoles dans le Top 10 (sur 60 écoles participantes au niveau national)

de leur école, la mise en œuvre d'éco-gestes, etc. Certaines équipes enseignantes et périscolaires ont mis en place des brigades d'économies d'énergie, se sont essayées à une journée sans électricité ou avec le chauffage réduit d'1°C sur une journée.

L'implication de l'ensemble des usagers aux côtés des services techniques de la mairie a également permis d'affiner les réglages du chauffage et résoudre des dysfonctionnements.



Visite de la chaufferie du groupe scolaire Edouard Herriot

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2023-2025

A la suite d'une large concertation conduite en 2022 auprès des parents, enfants, enseignants, associations et agents municipaux, une nouvelle convention partenariale du Projet éducatif de territoire (PEDT) a été signée début 2023 pour une durée de 3 ans.

L'éducation à l'environnement et à la transition écologique fait partie des trois grandes orientations, et vise à faire des enfants et jeunes de Villeurbanne de futurs citoyens responsables, et à "redonner le goût de l'émerveillement et de l'engagement collectif pour défendre l'habitabilité de la Terre" pour reprendre les termes du philosophe Baptiste Morizot.

Axes stratégiques du PEDT :

- Favoriser l'écoresponsabilité de l'ensemble de la communauté éducative,

- Rapprocher les enfants, les jeunes de la nature et de la biodiversité,

- Accompagner les projets d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs en lien avec les enjeux du changement climatique et des nouveaux usages

Outre la nouvelle organisation des rythmes scolaires, de nombreuses autres actions



ont été mises en place ou reconduites à la rentrée de septembre 2023, parmi lesquelles : le permis piéton, les classes environnement à l'éco-centre de Chamagnieu, et le programme Moby pour promouvoir l'écomobilité scolaire.

22% de l'offre PEDT sur temps scolaire consacrée à la Transition écologique

12% de l'offre PEDT sur temps periscolaire consacrée à la Transition écologique

L'ÉCO-CENTRE DE CHAMAGNIEU EN ACTION

Parmi les actions phares conduites par la Ville, un projet d'écocentre est développé depuis 2022 au sein du Centre éducatif de Plein Air (CLPA) situé dans le domaine du château de Chamagnieu (Isère). Ce lieu unique permet d'accueillir 3 000 enfants par an, à la fois pendant les vacances scolaires et dans le cadre de séjours en classe de découverte.

Le CLPA continue à développer son expertise en éducation au développement durable en s'appuyant sur son réseau de partenaires. Le collectif scientifique créé en 2022, mobilise à la fois l'Education Nationale, la Métropole de Lyon, le CNRS, Canopée Lyon et de nombreuses associations (France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Arthropologia, l'Association Portes d'Isère Environnement...)

Une équipe de huit médiateur.ices formés à l'Education au Développement durable (EDD) s'est structurée, et poursuit sa montée en compétences à travers des formations-actions dans le cadre de la convention avec la LPO.

Dans le cadre des séjours en classe de découverte, un accompagnement renforcé est proposé aux enseignants ayant un projet pédagogique axé sur l'environnement. Un travail est conduit très en amont pour assurer la continuité pédagogique entre l'école et le site d'accueil.

128 séjours, soit 2700 enfants accueillis en classe de découverte

25 classes ayant bénéficié d'un accompagnement de leur éco-projet

601 enfants ont bénéficié du savoir rouler

Plus de 20 partenaires membres du collectif scientifique de l'éco-projet

Depuis 2023, des projets de loisirs orientés nature environnement ont également été mis en place dans le cadre de l'accueil extra-scolaire.

L'aménagement des pôles pédagogiques a été poursuivi, et des mallettes pédagogiques ont été élaborées autour de 8 thématiques. Une demande de labellisation E3D est prévue d'ici fin 2024.



L'Orangerie, rénovée et inaugurée en septembre 2023 :

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ASSOCIATIONS

NOTRE VISION

Fort d'un tissu associatif dense et divers, Villeurbanne entend agir avec les associations autour de deux axes. D'une part, certaines associations sont à l'avant-poste de la transformation écologique. Il s'agit donc pour la ville de se positionner en soutien de ces dernières en favorisant la diffusion des initiatives et des savoirs développés dans le domaine de la transition écologique, accélérer leur mise en réseau ou la valorisation de leurs actions auprès des autres associations et d'autres acteurs de la société civile.

D'autre part, et en lien avec la feuille de route déterminée par les associations elles-mêmes dans le cadre des Assises de la vie associative, la Ville entend soutenir les associations formulant le souhait d'être accompagnées dans leur transformation écologique. A suite de la seconde édition des Assises de la vie associative en novembre 2022 sur le thème "Urgence climatique, crise énergétique, tous concernés !", un guide « Trucs et astuces pour des pratiques écoresponsables » vient compléter les ressources mises à disposition des associations sur le portail collaboratif wikilleurbanne.fr.

Depuis 2023, une enveloppe de subvention dédiée permet également de financer les nombreuses initiatives portées par les acteurs associatifs du territoire.

Objectifs

- ✓ Transformation des équipements municipaux en sites démonstrateurs
- ✓ Elaboration d'un guide de l'éco-responsabilité des manifestations
- ✓ Création d'un label et rédaction d'une charte

LA VILLE EN ACTIONS

TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLUBS SPORTIFS

Le 11 mai 2023, 44 clubs sportifs se sont réunis à l'Astroballe à l'invitation de l'adjointe à la Transition écologique, l'adjoint au sport et du conseiller municipal chargé du lien sport-santé, en partenariat avec l'Office des sports villeurbannais. Les interventions de Camille Riom, sur la « redirection écologique du secteur sportif » et de Didier Lehénaff, fondateur de ECO ACTION GAMES LTD ont largement alimenté les échanges.

L'objectif de cette soirée : partager les enjeux sport/environnement, identifier les moyens d'agir et envisager comment, ici, à Villeurbanne, les bonnes pratiques peuvent être amplifiées. Beaucoup de pistes ont été proposées en matière d'éco-événementiel, de mobilité, d'achat mutualisé, etc. qui seront travaillées les prochaines années.

Depuis septembre 2023, l'Institut du Sport Durable propose une fois par mois « les jeudis du sport durable » en lien avec l'Office du Sport de Villeurbanne. Chacun de ces temps d'échanges entre clubs sportifs est dédié à une thématique spécifique : buvette éco-responsable, recyclage et réutilisation du matériel sportif, approvisionnement, etc.



LA « CHAÎNE DES CHÊNES »



Une cinquantaine d'arbustes ont été transportés de manière décarbonée sur 1.6km,

du jardin temporaire des Gratte-Ciel jusqu'au parc de l'Europe au Tonkin, grâce à une chaîne humaine d'environ 300 personnes.

Cette « chaîne des Chênes », a été réalisée à l'initiative du collectif Gratte-Terre et avec l'association des Charpennes Tonkin Tigers. Les végétaux ont été déplantés dans le jardin de l'occupation temporaire à Gratte-Ciel puis replantés dans 63 fosses qui ont été préparées par les bénévoles au Tonkin.

BILAN DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2023

Consciente du rôle essentiel du tissu associatif local dans la sensibilisation et l'accompagnement à la transition écologique auprès des habitants, dans la construction et l'expérimentation de leviers d'action individuels et collectifs pour relever les défis sociétaux et environnementaux.

La Ville de Villeurbanne a souhaité soutenir les associations intervenant sur son territoire en créant une enveloppe de subvention dédiée à la transition écologique.

40 000€ de subventions pour soutenir des projets en lien avec la transition écologique

15aine d'associations soutenues

Ainsi en 2023, près de 40 000€ ont permis de soutenir une quinzaine d'associations agissant dans les domaines de la prévention des déchets, de la biodiversité, de la mobilité, etc.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ACTEUR.ICES ÉCONOMIQUES

NOTRE VISION

Grand défi nécessairement collectif, la transition écologique de notre ville suppose la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des acteurs économiques.

Forces d'innovation, de mobilisation mais également grandes consommatrices de ressources et d'énergie, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique. En lien avec la Métropole, les chambres consulaires et le groupement des entreprises de Villeurbanne, la Ville incite les acteurs économiques de son territoire à s'engager sur la voie de la transition écologique.

Concrètement, la Ville jouera un rôle dans le soutien des entreprises dans leur transition énergétique et le développement d'une logistique propre. La collectivité protégera les acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale, et particulièrement les TPE et PME œuvrant dans des domaines d'intérêt général, afin de garantir leur pérennité.

Il s'agira également de faire de Villeurbanne un territoire pionnier de la transition écologique en soutenant les filières et entreprises « pépites » présentes, en particulier celles des mobilités durables et les filières de réemploi tout en repérant les entreprises innovantes et agissant pour le bien commun.

Objectifs

- ✓ Accélérer la transition énergétique dans le cadre des partenariats entre la Métropole, les chambres consulaires et le groupement d'entreprise de Villeurbanne
- ✓ Promouvoir la filière de réhabilitation énergétique, énergie propre et la filière du réemploi
- ✓ Accompagner les entreprises volontaires dans la démarche de centrale énergétique locale
- ✓ Accompagner les acteur.ices économiques pour une logistique propre
- ✓ Prendre en considération les enjeux de ressource en eau

LA VILLE EN ACTIONS

PROMOTION DES FILIÈRES VERTUEUSES DANS LE CADRE DE L'URBANISME TRANSITOIRE

Dans le cadre de projets urbains, en attendant le lancement des travaux qui peuvent prendre plusieurs années, la Ville fait de plus en plus appel à l'urbanisme transitoire. Il s'agit de proposer des sites et bâtiments vacants à tarifs avantageux à des partenaires locaux pour occuper et animer de manière temporaire ces lieux. Un dispositif bénéfique pour le tissu associatif et économique, pour les habitant-es du quartier et pour le lieu lui-même qui retrouve vie pendant les travaux. Sur le plan économique, ces démarches permettent d'accueillir et d'accompagner le développement de filières économiques vertueuses.

Friche ACI

Par exemple, en attendant l'aménagement du futur parc Roger-Planchon sur le site des anciennes usines Auto Châssis International (ACI), les bureaux et le terrain se transforment pour accueillir plusieurs structures temporairement. Ainsi, depuis le début 2024 les lieux reprennent vie grâce à La Filature, un regroupement de structures de l'économie sociale et solidaire, qui a été installé par la Ville dans les locaux de l'ancienne usine ACI. On y trouve des entreprises, des associations et même des artisans. Dans ces anciens bureaux, un lieu de vie, avec un café-restaurant a également été ouvert. A l'extérieur et en attendant le futur espace végétalisé, une mini pépinière et une aire canine de liberté ont été ouverts.

Le 22D

Du côté de La Soie, l'étape 22D est un projet d'urbanisme transitoire particulièrement ambitieux, avec une activation progressive des halles industrielles, ateliers, bureaux et espaces extérieurs sur les anciens tènements des entreprises BOBST et Thyssen.

C'est un démonstrateur des politiques publiques sur des secteurs clés de la transition : les économies circulaires, le textile et la mobilité active, l'hospitalité et les solidarités.

Il doit favoriser la structuration de filières émergentes de la transition, en recherche de modèle économique.

Après l'aménagement en 2022 du bâtiment N pour « Grand Plateau », tiers lieu dédié aux mobilités actives, l'année 2023 a vu le lancement de l'appel à projet gestionnaire spécialisé sur les filières textiles et économie circulaire pour le bâtiment T et l'ouverture de l'espace de médiation industrielle INDULO, favorisant les synergies avec Grand Plateau autour de la thématique vélo.

L'occupation temporaire du 22D permet ainsi l'amorçage de projets vertueux :

- **Bâtiment N** : Grand plateau (37 structures de la filière vélo) et Traiteursolidaire Le Moulin
- **Grandes Halles et bâtiment de bureaux** : Plateau Urbain réunit sur le BOB (Bâtiment ouvert aux Bifurcations) :
 - o 17 Artistes et artisans
 - o 8 Acteurs de la Solidarité, action sociale et inclusion dont les Resto du cœur sur 2900 m²
 - o 5 acteurs Culture et médias

- **Bâtiment T** : Iloé (Pôle d'Économie Circulaire) sur une occupation pérenne et un collectif de l'économie circulaire pour une occupation temporaire jusqu'à fin 2027 :

- o Enjoué- Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (jeux et jouets d'occasion rénové),
- o Envie Autonomie (Matériel médical reconditionné),
- o Fil en Forme (production textile & Upcycling),
- o La Recyclerie sportive (matériel de sport rénové),
- o Le Booster - TZC (incubation économie circulaire),
- o Le Textile Lab (fablab et coworking du textile - formation),
- o Maison Ma Bille (conception & confection de projets textile innovants).



GRATTE-CIEL : UN SITE PILOTE POUR LA LOGISTIQUE URBAINE



En 2023, Villeurbanne s'est doté d'un programme ambitieux autour de la logistique urbaine dans le quartier Gratte-Ciel. Dans le

cadre du Démonstrateur de la Ville Durable France 2030, en lien avec la Métropole, la SVU et la SERL et avec l'appui de la Banque des Territoires, des projets innovants vont être lancés pour proposer un nouveau modèle de logistique urbaine et de logistique de chantier.

Il s'agira schématiquement de mettre en place un système de livraisons mutualisé et décarboné pour les commerçants, de faciliter le stationnement des professionnels, d'améliorer les conditions de retrait de colis aux particuliers via un projet de conciergerie ...

Pour la logistique de chantier, il s'agira de réguler les flux de véhicules de chantier intervenant sur la ZAC Gratte-Ciel, de tester des camions et véhicules de chantier électriques, d'inciter les ouvriers travaillant sur site à venir en transport en commun ou modes alternatifs, à proposer des solutions de stationnement pour les artisans....

Via ce programme d'ensemble d'un peu plus de 10M€, Villeurbanne sera un site démonstrateur pour la logistique à l'échelle nationale.

10 335 000 € le montant du programme Démonstrateur Ville Durable autour de la logistique

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES CITOYEN.NES

NOTRE VISION

La volonté de la Ville est d'aller plus loin et d'innover pour impliquer les habitants et les habitantes dans le projet municipal et leur redonner le pouvoir d'agir. Elle impulse et encourage de nombreuses initiatives liant transition écologique et participation citoyenne, à travers la mise en place d'un budget participatif, la création d'une enveloppe de subvention dédiée aux associations œuvrant en faveur de la transition écologique, l'organisation d'Assises de la Vie associative sur cette thématique, la promotion de l'éco-événementiel, la sensibilisation des clubs sportifs à la prise en compte des bonnes pratiques.

LA VILLE EN ACTIONS

LE BUDGET PARTICIPATIF ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



D'avril à mai 2023 les Villeurbannais·es ont déposé 235 propositions qui mobilisent des financements en investissement (c'est à dire travaux d'aménagement ou de construction, d'achat de gros matériel ou mobilier) pour améliorer le cadre de vie sur le territoire. Parmi ces 235, 98 relevaient de la catégorie cadre de vie et des espaces verts et 16 de la catégorie mobilité et les déplacements.

60 projets ont passé les différentes étapes de sélection, d'abord par les Conseils de quartier

et une Commission citoyenne composée d'une quinzaine de Villeurbannaises et Villeurbannais (volontaires et tirés au sort), puis une analyse de faisabilité technique par les agents de la

Ville. Près de 3 500 personnes vivant, travaillant ou étudiant à Villeurbanne, à partir de 11 ans (ou de 7 ans si elles étaient accompagnées par un·e encadrant·e pédagogique) ont élu 20 projets qui était le maximum établi. 9 des 20 projets lauréats contribueront à la transition écologique sur la ville.

9 projets lauréats du BuPa 2023
contribuent à la transition
écologique

LES COUSETTES DE L'ÉCOLE

Projet lauréat du budget participatif en 2022, les cousettes sont un groupe de parents d'élèves qui s'est lancé pour coudre des lingettes et des bavoirs lavables pour l'école maternelle Lazare Goujon. Depuis, le collectif a aussi réalisé des protège-selles de vélo et des emballages cadeaux écologiques. Il travaille exclusivement avec des tissus issus de don et de la récupération



Atelier couture

150 grandes
lingettes lavables
40 bavoirs
lavables pour
l'école L. Goujon

LA FORET DES ALYTES : UN RÉSERVOIR ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE LA ZAC DES MAISONS-NEUVES

La forêt des Alytes, est un projet élu au Budget participatif 2022, proposé par un collectif d'habitant-es dans le but de créer une « une micro-forêt » au cœur des Maisons Neuves qui apporterait un îlot de fraîcheur, ainsi qu'une source de biodiversité et d'apaisement pour la ville.

Villeurbannais et Villeurbannaises ont pu prendre part à cette plantation participative, réalisée selon la méthode Miyawaki. Près de 1 500 arbres, d'une même classe d'âge mais d'essences différentes, ont été plantés sur cet espace de 500 m².

Ce projet bénéficiera aussi à la biodiversité présente dans la ZAC : hérissons, chauves-souris, libellules ou encore Alytes accoucheurs, ces crapauds emblématiques qui donnent leur nom à la place et à la forêt



Près de **1 500** arbres plantés sur cet espace de 500 m² par environ 150 villeurbannais-es mobilisé-es

DES BOITES À DONS / BOITES À LIVRES À L'INITIATIVE DE DEUX CONSEILS DE QUARTIER

Afin de favoriser la solidarité et le réemploi des objets entre Villeurbannais, deux conseils de quartier ont décidé de déployer 1 boîte à livres et 1 boîte à dons plus grande. Elles sont accessibles 24h sur 24 dans l'espace public et sont recensées sur le site de la ville.

Le conseil de quartier Gratte-Ciel – Dedieu - Charmettes a ainsi installé dans le square Lebossé une boîte à livres construite avec du matériel de réemploi par Bross up, entreprise à but d'emploi.

Le Conseil de quartier Cusset qui disposait déjà d'une boîte à dons devant son local au 256 rue du 4 août, a souhaité proposer une boîte plus grande afin d'accueillir livres, vaisselles, DVD, peluches, petits objets de décoration, du quotidien. Elle a été construite par l'Atelier Emmaüs, et est à disposition de tous.tes depuis 2024. Cette démarche a conduit les membres du conseil de quartier à se rendre dans les ateliers Emmaüs et de Minéka et de rencontrer ces professionnels du ré-emploi.



PARC ROGER PLANCHON : UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION CONTINUE



À Croix-Luizet, l'ancien site Auto Châssis International (ACI) se transforme pour accueillir à partir de 2026 de nouveaux logements, une crèche, des espaces publics et un parc municipal de 2 hectares, nommé en l'honneur

d'un directeur historique du TNP, Roger Planchon.

Au printemps 2023, 12 temps de concertation ont permis à plus de 300 habitants et habitantes d'exprimer leurs attentes et de voter pour leurs scénarios d'usages préférés.

Une réunion publique en juillet 2023 a permis de valider les grands principes :

- un parc ouvert avec un jardin clos et une aire canine de liberté,
- une répartition entre végétal et usages de 75% / 25%
- des usages souhaités majoritairement : basket, parcours ludique et jeu libre, pétanque, pique-nique, détente dans un espace végétal dense et calme

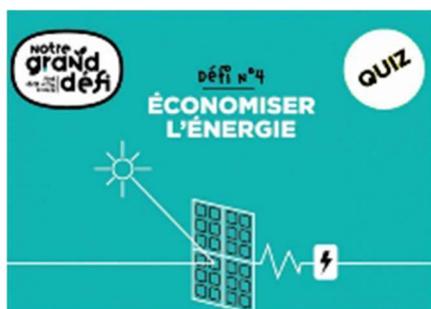
UNE COMMUNICATION DÉDIÉE POUR S'INFORMER ET S'IMPLIQUER



La ville a élaboré une stratégie de communication sur la transition écologique autour de trois objectifs : faire connaître le projet, valoriser la politique et les actions de la Ville dans ses domaines de compétence ; donner aux habitants les moyens d'agir dans le sens de la transition écologique, faire connaître les services, les démarches et faciliter l'accès, et valoriser les initiatives locales et les aider à se déployer.

Une identité visuelle est développée sous le label « Notre Grand défi », un label qui signe toute la communication et identifie les actions qui se rapportent à la transition écologique.

Un plan de communication est décliné sur plusieurs thématiques (énergie, alimentation, biodiversité...) et en multiples supports de communication (journal municipal VIVA, site internet, affichage, flyers, publication documents, réseaux sociaux et médias locaux ...).



Des projets exemplaires sont mis en avant, et une page « Notre grand défi » est dédiée aux conseils pratiques dans le magazine Viva, ainsi que sur le [site de la Ville](#).

PARTIE III.

**ENGAGER TOUTE LA
COLLECTIVITÉ**

ORGANISATION INTERNE DE LA COLLECTIVITE

NOTRE VISION

Outre le projet politique, et l'organisation des différentes délégations et leur animation transversale, c'est dans les services que la transition écologique doit être portée de façon concrète, à la fois dans le renouvellement de la mise en œuvre de certaines politiques publiques, dans le renouvellement de leur conception et de leur évaluation, ainsi que dans le rôle d'accompagnement que la collectivité peut avoir vis-à-vis de ses partenaires et vis-à-vis des habitant.es.

Afin de rendre la transition écologique systémique, l'enjeu est d'articuler les différents éléments de façon cohérente et de promouvoir une culture de la transition écologique dans la collectivité, que ce soit chez les élus et les agents.

Objectifs

- ✓ Organiser de manière forte cette transversalité et transition au niveau politique comme au niveau de l'administration,
- ✓ Définir les directions générales qui ont besoin d'un appui pour animer en interne la transversalité et adapter rapidement les référentiels professionnels (notamment la direction générale ingénierie et cadre de vie et la direction générale du développement urbain),
- ✓ Définir des modalités d'animation de l'ensemble des pilotages de projets prioritaires dans le processus de transition,
- ✓ Identifier les projets en défaut de pilotage et définir les modalités et moyens nécessaires.

LA VILLE EN ACTIONS

COORDINATION POLITIQUE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Mise en place dès 2021 afin de favoriser une coordination entre délégations, une instance réunissant les élus de la majorité permet la coordination et l'échange autour de l'ensemble des projets de la Ville selon le prisme de la transition écologique. Elle se réunit toutes les six semaines à l'initiative de la 1^{ère} adjointe déléguée à la Transition écologique, l'Urbanisme, l'Habitat et la Ville durable.

13 ELUS, membres de la Coordination Transition écologique (11 adjoint.es et 2 conseiller.ères délégué.es)

LA MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation s'est structurée également au niveau de l'administration afin de traduire opérationnellement cette volonté de rendre systémique la transition écologique.

La mission Transition écologique et développement durable, dont la directrice est rattachée à la directrice générale des services, assure :

- le suivi et la coordination des actions du Plan de transition écologique, en lien avec les deux chargés de mission transition écologique rattachés à la Direction générale du Développement Urbain et à la Direction générale Ingénierie et Cadre de Vie
- l'animation du réseau de chargés de mission thématiques ;
- un support politique pour les élus ;
- l'accompagnement des services pour l'intégration systémique de la transition écologique de façon renforcée pour les sujets suivants : sobriété numérique, achats publics responsables, plan de formation et alimentation.

7 agents formant une équipe projet élargie
un réseau interne de 40 pilotes d'action et chefs de projet

Quatre autres postes de chargés de mission thématiques créés entre 2021 et 2023, viennent en renfort du travail en transversalité sur les différents volets du Plan de transition écologique.

Leur rattachement aux directions opérationnelles vient affirmer la volonté

d'ancrage et de diffusion des enjeux au sein de l'administration :

- Chargé de mission modes actifs – stationnement – apaisement de la voirie (Direction du développement urbain) ;
- Chargé de mission stratégie végétale et biodiversité (direction des espaces publics et naturels) ;
- Chargée de mission prévention des déchets (direction générale ingénierie cadre de vie.
- Chargée de mission stratégie alimentaire (direction de la restauration municipale)

Par ailleurs un poste de renfort a été déployé sur l'année 2023 afin d'appuyer les actions dans les écoles sur la prévention des déchets et l'énergie.

La Mission s'appuie également sur la quarantaine d'agents au sein de la collectivité, qui sont **pilotes des actions du Plan de transition écologique** : au-delà de la conduite de leurs projets, ils favorisent la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques portées par leur direction.



Réunion d'audit le 22 septembre 2023 en présence des élus et services mobilisés dans la labellisation « Territoires en transitions »

LABEL « TERRITOIRES EN TRANSITIONS »

NOTRE VISION

La Ville s'est engagée depuis 2021 dans le programme « Territoires en transitions » porté au niveau national par l'Ademe, et connu au niveau européen sous l'appellation « Cit'ergie ».

Le label Climat-Air-Énergie constitue en effet une base solide pour impulser un travail transversal en interne à la collectivité et structurer les actions de la Ville dans une démarche d'amélioration continue.

La certification est aussi l'occasion de mieux faire connaître au public l'aboutissement des initiatives de la Ville dans ce domaine, en articulation avec les actions pilotées par la Métropole de Lyon sur son champ de compétences.

Objectifs

- ✓ Evaluer et structurer la politique climatique et énergétique de la collectivité
- ✓ Acculturer les élus et les services aux enjeux et aux leviers d'action
- ✓ Valoriser les actions de la Ville dans ce domaine, et les résultats obtenus

LA VILLE EN ACTIONS

LABELLISATION DE LA VILLE - NIVEAU 3 ÉTOILES

Le label Climat Air Énergie s'appuie sur un référentiel qui comprend 61 mesures et 111 indicateurs et qui couvre plusieurs domaines :

- Planification territoriale,
- Patrimoine de la collectivité,
- Approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

Suite au travail d'état des lieux conduit sur plus d'un an avec l'ensemble des services mobilisés sur la démarche, l'année 2023 a été marquée par une réunion d'audit en présence des élus et de l'auditeur mandaté par l'Ademe. La candidature de la Ville a été ensuite retenue par la Commission Nationale du Label en novembre 2023.

L'octroi du label au niveau 3 étoiles est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité en matière de politique climatique et énergétique. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi des actions qu'elle met en œuvre sur son territoire à travers son Plan de Transition écologique.



62,7%, c'est le score de la collectivité pour sa 1^{ère} labellisation, proche des 4 étoiles (65%)

LA COMMANDE RESPONSABLE

NOTRE VISION

La Ville de Villeurbanne intègre depuis longtemps des considérations sociales et/ou environnementales dans ses marchés publics, ce qu'elle a réaffirmé en adoptant en février 2022 une « charte des achats publics durables et responsables ». Elle souhaite poursuivre ses efforts en privilégiant une commande publique durable, inclusive prenant en compte la santé des êtres humains et de l'écosystème.

Objectifs

- ✓ Conduire une démarche globale à l'échelle de la collectivité (formation, déploiement auprès des services).
- ✓ Décliner des objectifs opérationnels et adaptés à chaque direction (prise en compte de la spécificité de chaque marché, des contraintes et des opportunités par secteur/métier).
- ✓ Acculturer les services de la collectivité et les partenaires (acteurs économiques, usagers) à l'achat durable et responsable

LA VILLE EN ACTIONS

CO-CONSTRUCTION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Par délibération en date du 1er juillet 2024 et après plusieurs mois d'élaboration ayant mobilisé les agent.es, en lien étroit avec les élu.es, la Ville a adopté son premier SPASER. C'est un document-cadre pour 2024-2026 porté et suivi par la Direction des Affaires juridiques, Achat, commande publique et patrimoine, et plus particulièrement par le Service Achats-Commande Publique, articulé autour de 5 axes :

- Services à la population
- Moyens généraux et numérique responsable
- Construction et aménagement durable
- Partenariats et fournisseurs
- Gouvernance et accompagnement des services

51 indicateurs de suivi

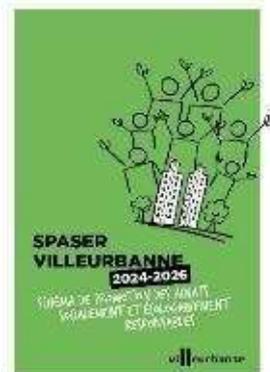
25 à 35 participants à chaque atelier

L'élaboration du SPASER s'est inscrite dans une démarche de co-construction avec des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, temporellement définis. L'ambition est de le

rendre réaliste, pragmatique et opérationnel, pour les services et directions acteurs/acheteurs de la collectivité tout comme les fournisseurs et partenaires extérieurs.



De indicateurs renouvelés s'appuyant sur un pilotage exigeant dans la prise en compte des considérations environnementales, permettront un suivi dans le temps.



LE SOURCING COMME OUTIL DE PROGRESSION

La ville de Villeurbanne a recours au sourcing (possibilité pour l'acheteur d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences) pour mieux construire ses marchés publics.

Cet outil a été mobilisé afin de construire le marché relatif à la collecte des biodéchets qui répondent au mieux aux attentes de la collectivité et capacités des acteurs.

Concernant les critères de sélection des candidats, suite au sourcing, il a été décidé

d'attribuer 20% de la note à la performance environnementale.

Cela s'articule autour de 3 éléments :

- Organisation de la collecte : afin de réduire l'impact environnementale du transport
- Entretien et nettoyage des bacs roulants : méthode, quantité d'eau et produits
- Moyens mis en œuvre pour prolonger la durée de vie des bacs roulants et le protocole mis en place en fin de vie.

ACCULTURATION DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ ET DES PARTENAIRES

Le déploiement du SPASER passe par la mise en place en interne d'une déclinaison opérationnelle par axe

Plusieurs temps de présentation sont prévus en interne comme en externe auprès des partenaires et fournisseurs.

Une première session de formation sur les achats responsables a été programmée en 2024. Les personnes attendues à cette

formation sont les juristes de la commande publique, les ambassadeurs internes du SPASER, les experts développement durable et les personnes référentes sur les sujets handicap et égalité, ainsi que les opérationnels de l'achat public.

LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

En 2019, le numérique représentait 2 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Outre un impact carbone majeur dû à l'énergie nécessaire pour fabriquer et faire fonctionner appareils, terminaux et *data center*, le numérique est à l'origine de l'épuisement de ressources non renouvelables. L'usage de métaux critiques et terres rares dans les technologies actuelles nous place dans une situation de dépendance et rend de plus en plus difficile le recyclage des équipements collectés après utilisation. Ce grand gâchis a un coût humain et environnemental sévère.

La transition écologique suppose donc une approche équilibrée du numérique. Ainsi, la Ville prévoit un ambitieux **schéma directeur de transformation numérique** (SDTN). Ce dernier vise à développer le service public du numérique et le numérique responsable. La transformation numérique de notre ville et de son administration se fait avec les agent.es et les usager.ères. De fait, une vigilance particulière est apportée à l'inclusion numérique. Privilégiant l'efficacité et la modération à la gabegie, nous accentuerons le développement d'une politique de sobriété numérique.

LA VILLE EN ACTIONS

ACTION SUR LE MATÉRIEL - OPTIMISER LA GESTION DES POSTES DE TRAVAIL ET LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

Réduire l'achat de matériel : l'axe de travail prioritaire

Une expérimentation a été lancée pour trois ans (2023-2025) actant du non-renouvellement annuel anticipé d'un sixième du parc informatique. Ainsi les matériels ayant plus de six ans ne sont pas renouvelés de manière systématique, l'objectif étant de prolonger la durée de vie des ordinateurs du parc informatique. **De ce fait, depuis le début d'année 2023 la ville évite l'achat systématique d'environ 240-250 PC fixes et portables par an**

Une **stratégie d'achat de matériel informatique reconditionné a également été mise en place**. Une évolution des pratiques sur le volet interne avec des dotations fléchées majoritairement sur la base de matériels reconditionnés, l'augmentation de la part de matériel « réparés » pour réemploi et

l'augmentation de la durée d'usage des matériels.

Toutefois, la démarche expérimentale de non-renouvellement systématique du parc informatique ne permet plus à la commune de faire des dons aux associations à compter de 2023.

43% des portables

**50% des smartphones de la ville
sont du matériel reconditionné**

VILLEURBANNE RÉCOMPENSÉE PAR UNE AROBASE VERTE

La ville de Villeurbanne fait partie des 7 collectivités sur les 257 participantes qui ont obtenu une "Arobase verte > Transition écologique", décernée par le label Villes Internet. Cette distinction souligne les efforts déployés par la Ville et ses services en matière de sobriété numérique et de numérique responsable.

Plusieurs critères étaient pris en compte par le label Ville-Internet :

- utilisation des logiciels libres
- recyclage du matériel
- droit au non numérique
- sensibilisation des agent.es municipaux.ales,
- mesure de l'empreinte écologique de l'activité numérique de la ville.



LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ

NOTRE VISION

Dans la perspective de faire vivre heureusement l'interdépendance entre villes et campagnes, Villeurbanne et le Teil (Ardèche) ont conclu un Contrat de réciprocité, délibéré en juillet 2023.

Ce partenariat présente la particularité d'associer les sociétés civiles des deux territoires, autour de la qualité de vie, la transition écologique, la solidarité, la culture.

C'est une occasion de nourrir les deux collectivités, de développer des projets bilatéraux entre acteurs des deux territoires, mais aussi d'expérimenter d'autres liens plus horizontaux entre élus de Villeurbanne, agents et acteurs associatifs, plaçant la Ville dans une fonction d'animation d'un écosystème.

Objectifs

- ✓ Construire des partenariats sur le long terme avec des communes rurales volontaires dans une relation gagnants-gagnants : accès à la culture, tourisme durable, accès au logement étudiants...
- ✓ Contribuer à un développement social et territorial permettant aux Villeurbannais et aux habitants des communes partenaires de vivre mieux et de partager un destin commun.

LA VILLE EN ACTIONS

COOPÉRATION EN ACTIONS

Au cours de l'année 2023, les actions opérationnelles entre acteurs se sont

intensifiées :

- **Bénévolat de jeunes** des Buers au festival de cirque d'Alba-la-Romaine (reproduit en 2024 avec des jeunes des Buers, via le centre social)
- **Echanges d'expériences**, transfert de compétences, début de projet commun (transats en bâches de camions du Teil et palette de Villeurbanne, entre les Entreprises à But d'Emploi de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée des deux villes,
- Circulation de **projets artistiques** vers l'Ardèche (Allumeurs de lumières, collection de l'institut d'art contemporain)
- **Résidences et séminaires** (Villeurbress Band, service innovation d'Est Métropole Habitat, etc.)
- « **Garantie hébergement** » en **logement social d'étudiants** du Teil (6 en 2023) pour contribuer à garantir l'accès aux études supérieures et à limiter le non-recours lié à l'incertitude quant à l'accès à un habitat à coût supportable.

- Début d'un **partenariat autour de**

l'alimentation entre les cantines solidaires de Villeurbanne (Petites Cantines, Escale Solidaire, Cantina, Baklaava) et le Jardin de Cocagne du Teil : 40 ateliers cuisine dans l'année, à destination de 10 personnes chacun.

- **Bal de la Saint-Valentin au Toï-Toï**, en février 2024, pour célébrer le lien entre les deux territoires et élargir la base d'acteurs susceptibles d'être impliqués (avec animation, podcast, musique live et DJ set par les acteurs du Teil.

Une dizaine de projets multi-thématiques engagés en 2023

Une quinzaine de structures parties prenantes (associatives, culturelles, bailleur social, entreprises...)

STRUCTURATION DU PARTENARIAT

Au-delà de ces premières actions opérationnelles, l'année 2023 a été marquée par une volonté de structuration du partenariat.

Une **Association pour le Développement des Coopérations Territoriales -ADCT-** a été créée pour porter la dynamique et créer un système de gouvernance partagée (avec un fonctionnement par collèges : collectivités, associations et entreprises, citoyen.nes) et la gestion d'éventuels moyens dédiés.

La Ville de Villeurbanne a confié deux missions à **deux groupes d'apprenantes**, à **l'Institut Transitions**, pour consolider les projets en cours, en faire émerger de nouveaux, et pour accompagner l'ADCT dans la formulation de ses modalités de fonctionnement.

Création d'1 association composée de 3 collèges d'acteurs (collectivités, associations et entreprises, citoyens)

Concomitamment, un dialogue s'est noué avec plusieurs **partenaires financiers privés potentiels**, pour trouver des moyens de fonctionnement et de soutien aux projets opérationnels, pour pérenniser ce partenariat en limitant les ressources humaines consacrées par la Ville.

Sur la base des échanges initiés en 2023, un dossier de demande de subvention a été déposé en 2024 à la Fondation de France qui devrait permettre d'installer le partenariat dans le temps et d'en intensifier les traductions opérationnelles.



Dans le même temps, la Ville de Lyon a initié un contrat de réciprocité avec la petite ville de Thurins. Conscients de la portée symbolique mais limitée de ces partenariats, Lyon et Villeurbanne ont convenu d'explorer, à partir de ces expériences initiales, les pistes d'un partenariat plus systémique entre le cœur de l'agglomération et la ruralité de proximité.

L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÈNEMENTS

NOTRE VISION

De nombreux évènements sont organisés à Villeurbanne, par la Mairie ou les acteur-ices du territoire. Ces moments de convivialité et festifs ont malheureusement une empreinte écologique importante : mobilités, déchets, alimentation, ressources utilisées pour le matériel et les décors, etc. Nombreux sont les postes d'émissions. C'est pourquoi la Ville souhaite s'engager dans une démarche d'écoresponsabilité pour ses propres évènements et pour ceux organisés sur son territoire en facilitant les changements de pratiques des acteur.ices villeurbannais.

Objectifs

- ✓ Elaborer un vade-mecum spécifique pour l'organisation de la capitale française de la culture
- ✓ Organiser des journées de formation et de réseaux
- ✓ Elaborer un plan guide pour l'organisation de manifestations associatives au sein des équipements
- ✓ Mettre en place une bonification / éco-conditionnalité des aides pour des manifestations responsables

LA VILLE EN ACTIONS

UNE BIENNALE DES ASSOCIATIONS ÉCORESPONSABLE

L'édition 2023 de la Biennale des associations de Villeurbanne avait comme maître mot l'écoresponsabilité avec deux axes prioritaires :

-la valorisation d'une alimentation saine et responsable auprès du public lors de l'évènement : ateliers de cuisine participative, choix des Food trucks engagés pour l'alimentation durable, buvette de la Miète proposant des alternatives aux sodas et valorisant les produits locaux...

-une démarche attentive à la réduction des déchets produits par l'évènement : récupération de tous les supports de communication et de

signalétique des précédentes éditions pouvant être réutilisés, panneaux recyclés pour l'organisation du défilé des associations, et organisation du tri et du compost sur l'espace convivial.



Atelier de cuisine

50 kg d'aliments compostés dans les bornes métropolitaines

ÉTAT DES LIEUX DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU FESTIVAL CÔTÉ JARDIN ET DE LA FÊTE OXYGÈNE

1 700 cartes postales et 14 000 flyers supprimées pour le festival côté jardin
Presque 2 000 visiteurs et participant-es

Afin de mieux apprécier et de réduire l'impact environnemental des fêtes Côté jardin et Oxygène, une étude a été confiée par les services de la Ville à l'Institut Transition. Elle analyse les pratiques actuelles et propose des pistes d'amélioration pour divers thématiques: communication, transport, ressources, lieu, matériel, alimentation, déchets et sensibilisation.

Suite à cette étude, le festival Villeurbanne Côté Jardin a fait évoluer ses façons de faire : réduction du nombre d'impressions pour les supports de communication, suppression de certains espaces et supports de diffusion (carte du marché aux plantes, cartes postales dans les écoles), réutilisation de certains supports et promotion des mobilités durables pour les

visiteurs. Les exposant-es locaux de plantes sont également favorisés pour limiter l'impact carbone des intervenant-es. Une démarche d'amélioration qui se poursuit d'année en année pour rendre toujours plus vertueux cet évènement !



Programme de
Villeurbanne
Côté Jardin

LES FOULÉES DE VILLEURBANNE POURSUIVENT LEURS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis 2018, l'**Office du Sport Villeurbannais** réfléchit à son impact environnemental lors de l'organisation annuelle des Foulées de Villeurbanne. Leur démarche a commencé avec la réalisation d'une rampe à eau par les services techniques municipaux pour les ravitaillements.

En 2024, l'OSV a encore été plus loin en faisant évoluer les cadeaux coureurs pour proposer des chaussettes produites localement, au choix de chaque participant et moyennant un coût supplémentaire, et des produits locaux consommables. Un parking vélo sécurisé a été mis à disposition des coureurs et une

expérimentation de trophées en carton a été faite.

Enfin, une signalétique réutilisable a été choisie pour le parc de la Feyssine et mise à disposition par une association de trail.



Les Foulées de Villeurbanne 2023

3 000 bouteilles plastiques supprimées
200 places sécurisées de stationnement vélo

LE FESTIVAL POP'SCIENCES « UN MONDE EN TRANSITION »

Les 12 – 13 et 14 mai 2023 s'est tenu le festival Pop'Sciences, organisé par l'université de Lyon en coordination étroite avec la direction jeunesse de la ville.

Organisé à la MLIS, à la salle De Barros et au CCVA, des centaines d'ateliers, conférences, balades urbaines et expositions ont été proposés sur la santé, le numérique, l'environnement, le sport, l'archéologie, l'histoire, les neurosciences...

Toutes ces disciplines se sont retrouvées autour du thème : « Un monde en transition ».

Ce festival est un temps de rencontre et de réflexion entre les chercheur.ses, les acteurs culturels de la science et le grand public sous une forme ludique et originale.

Les exigences de transition écologique ont été intégrées dès la conception du festival et s'est

traduit aussi bien dans la communication, le matériel, la logistique que le contenu des expositions.



ÉTAT D'AVANCEMENT 2024 DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – INDICATEURS DE SUIVI 2023

Indicateurs de suivi	2021	2022	2023
ÉNERGIE			
Consommation d'énergie finale dans le patrimoine municipal (fluides bâtiments, éclairage public, flotte auto)	46 117 MWh	37 101 MWh, soit une baisse de -20% par rapport à 2021	32 801 MWh Soit une baisse de -11,5% par rapport à 2022
Nombre et part de véhicules par carburant (diesel, électriques, GNV, hybrides)	diesel : 41 soit 16% électrique: 45 soit 16% GNV: 89 soit 36% essence et hybrides: 81 soit 32%	diesel : 30 soit 12% électrique: 46 soit 18% GNV: 105 soit 41% essence et hybrides: 75 soit 29%	diesel : 29 soit 11% électrique : 47 soit 19% GNV : 105 soit 41% essence et hybrides : 75 soit 29%
Part d'énergies renouvelables dans la consommation finale des bâtiments municipaux (%)	22 %	27%	30%
Production d'électricité renouvelable photovoltaïque-patrimoine de la collectivité (MWh)	80 MWh	112 MWh	106 MWh
Nombre de toitures municipales mises à disposition pour des coopératives citoyennes de production d'électricité	2	2	2
Nombre de logements rénovés (parc privé)	4 logements rénovés (dont 4 niveau BBC) 6 aides individuelles	157 logements rénovés (dont 2 niveau BBC) 22 aides individuelles	372 logements rénovés (dont 123 niveau BBC) 74 aides individuelles
Nombre de logements rénovés énergétiquement (parc social)	147 logements dont 108 niveau BBC 3 résidences	402 logements dont 275 niveau BBC - 4 résidences	503 logements dont 44 niveau BBC - 5 résidences

MOBILITÉ	2021	2022	2023
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public	3179	3638	4979
Taux de motorisation	0,77 véhicule par ménage Données INSEE 2018	0.78 véhicule par ménage Données INSEE 2019	0.75 véhicules par ménage Données INSEE 2020
Évolution de l'accidentologie : Nombre total d'accidents sur la commune	179	169	Pas d'information sur 2023 à date dans le fichier national
Nombre d'enfants ayant obtenu le permis piéton avant l'entrée en 6e	331	649	670
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public aux abords des écoles	209	246	293
Linéaire cyclable : sécurisé (piste site propre) / bande cyclable/ picto au sol	Piste : 13 400 m Bande cyclable : 29 000 m Linéaire picto au sol : 13700 m	Piste : 14 400m Bande cyclable : 30 500m Linéaire picto au sol : 16 200m	Piste : 14 400m Bande cyclable : 32 950m Linéaire picto au sol : 18 100m
Velo'v : nombre de stations, Nombre de bornes, Nombre de réservation	83 1 753 1 705 013	79 1 676 2 010 836	82 1753 1 834 045
Évolution du trafic vélo sur les compteurs automatiques métropolitains sur la commune (base 100 en 2019)	124	139	153
Évolution du nombre de 1ere validation (ticket, carte abonnement, etc.) sur le réseau sur la commune de Villeurbanne (base 100 en 2019)	76	90	95
Trafic routier, mesuré à partir de 45 compteurs sélectionnés. (base 100 en 2019)	92	93	94

Nombre de verbalisations pour stationnement gênant et évolution par rapport à l'année précédente	39 907 +19%	38 808 -3%	43 784 +13%
Nombre de véhicules en autopartage en boucle sur Villeurbanne et nombre de réservation annuelle	16 2 538	35 2 849	57 6678
Évolution des parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) (enquête 2020)	Marche : 14% Vélo : 16% Transports en commun: 32% Voiture: 37% 2 roues motorisées : 1%	Pas d'enquête en 2022	Pas d'enquête en 2023
VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ	2021	2022	2023
Nouveaux arbres plantés dans l'espace public, en distinguant patrimoine métropolitain et patrimoine Ville	642 pour le patrimoine Métropole 20 pour la Ville dont : 34 dans cours d'école 38 dans parcs et jardins 18 sur le Rize...	307 pour le patrimoine Métropole 80 pour la Ville dont : 18 dans cours d'école 40 dans parcs et jardins 12 dans le square de la Roseraie 10 dans le square de la Roseraie	205 pour le patrimoine Métropole 117 pour la Ville dont : 37 dans cours d'école 67 dans parcs et jardins 13 dans le jardin des Ressources 10 dans le square de la Roseraie
Surface actuelle des parcs et jardins	65,70 ha (30/06/2022)	65,70 ha (31/12/22)	65,70 ha (31/12/23)
Nombre de points d'adresses à moins de 300m d'un parc	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 913 points d'adresse sur 13 913
Nombre d'arbres plantés dans les ICU repérés	65	88	63

Surface de toiture végétalisée	12 296 m ²	13 741 m ²	13 741 m ²
Nombre de jardins partagés	10	11	13
Surface de jardins partagés	5 500m ²	6100m ²	6 900m ²
Nombre d'habitants impliqués	80 habitants	130 habitants	521 habitants
EAU	2021	2022	2023
Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées	4 cours (GS Camus élémentaire, R. Descartes maternelle, Lazare Goujon maternelle, Saint-Exupéry élémentaire ouest)	3 cours (GS Château Gaillard élémentaire nord, Jean Jaurès maternelle, Antonin Perrin-Maternelle)	5 cours (4 sur Elémentaire Perrin, 1 sur J. Jaurès élémentaire)
Superficie de sol des cours d'école désimperméabilisées	Surfaces totales traitées : 6749m ² Surfaces perméables : Projet : 2 426 m ² Existant : 1017 m ²	Surfaces totales traitées : 3 663 m ² Surfaces perméables : Projet : 1375m ² Existant : 600m ²	Surfaces totales traitées : 6074m ² Surfaces perméables : Projet : 2077 m ² Existant : 653 m ²
Surface d'eau pluviale infiltrée	6700m ² (dont 0m ² eaux de toiture)	3980m ² (dont 830m ² eaux de toiture)	4660m ² (dont 1075m ² eaux de toiture)
Nombre ateliers de concertation	Pas de concertation (Plusieurs rencontres avec DEPN + les acteurs éducatifs des 4 écoles lors des études de conceptions)	5 ateliers adultes 3 ateliers enfants (Diagnostic, sensibilisation, co-construction)	9 ateliers adultes 7 ateliers enfants (Diagnostic, sensibilisation, co-construction)

DÉCHETS	2021	2022	2023
Production d'ordures ménagères résiduelles à Villeurbanne (kg/an/hab.)	234,35	220,58	210.52 kg/hab Dont 8.28 kg/hab pour les déchets alimentaires
Part du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (moyenne Métropole)	31%	31,9%	32,8%
Tonnage annuel de papier recyclé de la collectivité	21,86 tonnes	21,72 tonnes	20,35 tonnes
ALIMENTATION			
Gaspillage alimentaire (GA) en kg + GA/convive en g	Données non disponibles pour 2021	Données non disponibles pour 2022	78g / convive
Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)	24,93%	28.5%	30.5%
Part des produits sous signe de qualité (loi Egalim)	40,41%	52%	51.4%
Part de menus végétariens dans la restauration collective (%)	25%	37.5%	37.5%
URBANISME DE LA TRANSITION			
Surface naturelle ou assimilée sur le territoire (donnée PLU-H 2019 mises à jour à chaque révision/modification):	301,59 ha	En attente de la validation de la modification n°4	En attente de la validation de la modification n°4
Protection des boisements et espaces végétalisés	126,18 ha		
Zones naturelles agricoles	175,40 ha		

Nombre de visites pour respect des permis de construire (notamment végétalisation)	125 PC	132 PC 112 DP	78 PC 102 DP
Nombre de logements rénovés énergétiquement	390	733	NC
ACCOMPAGNER LES AGENTS	2021	2022	2023
Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation menées en direction des publics internes et externes	NC	9	23
Nombre d'agents formés	200	158	122
Nombre d'agents sensibilisés	NC	626	428
Parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	<i>Marche : 14%</i> <i>Vélo:16%</i> <i>Transports en commun: 32%</i> <i>Voiture: 38%</i>	Pas de nouvelle enquête réalisée	Pas de nouvelle enquête réalisée
ACCOMPAGNER LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS, LES PROFESSIONNELS (petite enfance)			
Nombre de crèches et de relais petite enfance labellisées Ecolo'crèches	11 EAJE engagés	11 EAJE engagés	11 EAJE engagés
Nombre d'agents formés de la petite enfance	200 agents	200 agents	200 agents
ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES			
Proportion d'interventions périscolaires centrées sur la transition écologique dans le PEDT	6%	7%	12%

ACCOMPAGNER LES CITOYENS	2021	2022	2023
Nombre de dossiers présentés au Budget participatif Nombre de projets retenus au Budget participatif Enveloppe financière	304 9 500 000 euros	316 21 1 200 000 euros	235 20 1 200 000 euros
L'ORGANISATION INTERNE			
Nombre d'ETP dédiés à la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie (Mission TEDD)	1,8	2.8	2.8
LE LABEL « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de l'ADEME			
Score de la ville selon le référentiel du label Climat Air Energie	Lancement de la démarche dec 2021	Scoring état des lieux initial : 49,7%	Scoring après audit : 62,7%
LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE			
Part des marchés publics intégrant des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental, de cout de cycle de vie et pluslargement de DD	43%	47%	17.4%
NUMÉRIQUE RESPONSABLE			
Part de matériel reconditionné dans la flotte	Non disponible pour 2021	20 ordinateurs	40 ordinateurs
Nombre d'équipements donnés pour réutilisation	Non disponible pour 2021	50 ordinateurs requalifiés et donnés à destination des associations	0 suite à la mise en place du non-renouvellement systématique du parc

ÉCO-ÉVÈNEMENTIEL	2021	2022	2023
Nombre de temps de formation / réunions réseaux organisées	Non disponible sur 2021	3 formations à destination des agents / partenaires CFC	1 réunion réseau OSV
Nombre de manifestations engagées dans des démarches éco-responsables	Non disponible	Non disponible	Non disponible

